



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.416/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

PNUE

11 mai 2015
Français
Original: Anglais

16^{ème} Réunion de la Commission Méditerranéenne de Développement Durable

Marrakech, Maroc, 9-11 juin 2015

Point 4 de l'Ordre du jour: La Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable Révisée

Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable 2016-2025

Par respect de l'environnement et pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

**Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
2016-2025**

*Investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le
développement économique et social*

Table des matières

1.	INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	1
1.1.	Contexte	2
1.2.	La région méditerranéenne.....	4
1.3.	Formulation de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable	6
2.	STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : OBJECTIFS, ORIENTATIONS ET ACTIONS STRATÉGIQUES	7
	Objectif 1 : Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières	14
	Objectif 2 : Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires, au moyen du développement durable.....	19
	Objectif 3 : Planifier et gérer des villes durables en Méditerranée	26
	Objectif 4 : Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée	35
	Objectif 5 : Transition vers une économie verte et bleue.....	43
	Objectif 6 : Amélioration de la gouvernance en soutien du développement durable.....	50
3.	Assurer l'application et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable	56
3.1	Structures et processus institutionnels pour l'application	59
3.2.	Financement de l'application de la Stratégie	63
3.3.	Vers un système de surveillance et un tableau de bord régional pour l'application de la Stratégie.....	65

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le développement durable tente d'appréhender les besoins des générations actuelles et futures, en utilisant les ressources naturelles et des écosystèmes de manière à les préserver et les maintenir, afin de garantir un accès équitable dans le présent et le futur. Il établit le cadre pour sécuriser le développement viable et durable et une existence décente pour tous, ce qui est particulièrement important dans le difficile contexte méditerranéen socio-économique actuel.

Le processus des Nations Unies concernant les Objectifs de développement durable, l'un des principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), s'appuie sur les Objectifs du millénaire pour le développement et propose une série d'objectifs cohérents et intégrés au programme des Nations Unies pour le développement après 2015.

Le développement durable revêt une importance fondamentale pour la Méditerranée : il s'agit d'une mer fermée, dans laquelle le renouvellement de l'eau est limité par l'étroitesse du passage vers l'océan et pour cette raison, elle est particulièrement sensible à la pollution. En outre, son climat tempéré en fait le foyer d'une grande diversité d'écosystèmes et d'espèces. La Méditerranée est également sujette à d'importantes pressions. Avec sa riche histoire et ses paysages naturels et culturels exceptionnels, ses côtes ont enregistré 31 % des arrivées touristiques mondiales en 2011, ce chiffre ayant même dépassé les 35 %, au cours des années précédentes. Parallèlement, les recettes internationales du tourisme ont atteint 190 milliards d'euros, représentant approximativement 26 % du total mondial¹. Les agglomérations urbaines sur les côtes méditerranéennes ont entraîné le développement de grandes villes et de mégapoles, accompagnées de pressions résultant de l'augmentation de la population et de l'accumulation d'activités économiques dans un environnement particulièrement fragile. Les produits agricoles, ainsi que le régime méditerranéens jouissent d'une réputation mondiale, mais dépendent entièrement de la durabilité des paysages ruraux, des ressources et de la qualité des conditions de travail. Les voies mondiales de navigation à travers la Méditerranée rendent la densité du trafic maritime exceptionnelle pour une zone semi-fermée. L'intérêt récent pour l'exploitation d'hydrocarbures et de minéraux dans les fonds marins méditerranéens comporte également des risques pour l'environnement marin.

Des écarts significatifs dans les niveaux de développement et les niveaux de vie entre les pays, ainsi que les conflits dans la région, qui affectent déjà les investissements et le développement de manière négative, représentent aussi des défis pour envisager un futur durable de la région méditerranéenne. La fragilité de la région est d'autant aggravée qu'elle est sensible au changement climatique : dans son cinquième Rapport d'évaluation, le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat a identifié les écosystèmes méditerranéens comme étant les plus impactés par les moteurs du changement climatique mondial.

L'objectif de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable est de fournir un cadre politique stratégique, basé sur un vaste processus de consultation afin de sécuriser un futur durable pour la région méditerranéenne. Le raisonnement qui sous-tend la Stratégie est le besoin d'harmoniser les interactions entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, de guider les stratégies nationales pour le développement durable et de stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes afin d'atteindre un développement durable. La Stratégie repose sur la conviction selon laquelle l'investissement dans l'environnement est le meilleur moyen de sécuriser la création d'emploi et le développement socio-économique à long terme et constitue un vecteur essentiel pour atteindre les objectifs sociaux et économiques. Pour cette raison, la Stratégie se focalise sur les questions transversales qui se posent

dans l'interface entre l'environnement et le développement. Elle aborde des questions transcendant les limites sectorielles, institutionnelles et juridiques, soulignant les liens entre les questions environnementales et les défis économiques et sociaux plutôt que des secteurs économiques spécifiques tels que le tourisme ou l'agriculture. Il est également attendu que la Stratégie favorise des synergies entre le travail d'importants acteurs et parties prenantes nationales et régionales, en fournissant un cadre communément admis, améliorant de ce fait l'efficacité dans l'atteinte du développement durable en Méditerranée.

1.1. Contexte

Lors de la 12^e Conférence des Parties contractantes à la Convention de Barcelone à Monaco en novembre 2001, conformément aux résultats du Sommet mondial sur le développement durable, les 21 pays méditerranéens et la Communauté européenne ont décidé de préparer une Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.

La Stratégie a été développée à la suite d'un processus de consultation mobilisant les parties prenantes méditerranéennes, notamment les Gouvernements et la société civile au moyen de la participation d'organisations non gouvernementales et d'experts clés. La première Stratégie méditerranéenne pour le développement durable a été adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 2005, lors de leur 14^e réunion à Portoroz, en Slovénie.

La nécessité de la Stratégie demeure importante aujourd'hui : le contexte mondial et régional a changé de manière significative et les pressions sont encore plus prononcées. En même temps, de nouveaux instruments régionaux ont été développés, tels que la feuille de route de l'Approche écosystémique² et le Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée en vertu de la Convention de Barcelone ainsi que le Plan d'action pour la Consommation et la production durables pour la Méditerranée, en cours de préparation.

Avant tout, l'actuelle Stratégie a été formulée en prenant en compte les résultats de la conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui place un accent particulier sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et inclut un accord visant à rédiger les Objectifs de développement durable.

Simultanément, au niveau régional, le paysage est caractérisé par l'émergence et la consolidation d'initiatives se focalisant sur une collaboration accrue entre les rives sud et nord de la Méditerranée, telles que l'Union pour la Méditerranée, l'organisation intergouvernementale promouvant des projets régionaux concrets sous le principe de la prise en main conjointe et de la géométrie variable, qui a lancé l'initiative Horizon 2020 afin de dépolluer la Méditerranée d'ici 2020. D'autres initiatives régionales se focalisent sur des questions spécifiques au niveau méditerranéen, traitant les sources les plus importantes de dégradation environnementale dans la région au moyen d'instruments tels que l'aménagement de l'espace maritime et l'efficacité des ressources.

Mandat pour l'examen de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

À la lumière des résultats de Rio+20, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont demandé, lors de leur 18^e Réunion ordinaire qui s'est déroulée à Istanbul, Turquie, en décembre 2013, qu'une révision de la Stratégie soit lancée (Décision IG.21/11), dans la perspective de soumettre une stratégie révisée aux Parties contractantes pour examen et adoption lors de leur 19^e Réunion en février 2016 en Grèce. La Décision souligne l'importance des synergies avec le processus des Objectifs de développement durable, afin d'assurer une cohérence entre les objectifs et cibles mondiales et régionales méditerranéennes, tout en permettant des innovations et des spécificités régionales.

En outre, la Décision IG.21/11 souligne le besoin de synergies et de cohérences entre la Stratégie et d'autres initiatives régionales, à la fois celles dirigées par le PAM et celles d'autres acteurs. En plus d'examiner les initiatives et instruments politiques au niveau régional, l'examen de la Stratégie devra tenir compte des initiatives et/ou instruments PAM, tels que la feuille de route pour la mise en œuvre de l'Approche écosystémique en Méditerranée, le Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole sur la Gestion intégrée des zones côtières (2012-2019), le cadre futur sur l'adaptation au changement climatique, le futur Plan d'action pour la consommation et la production durables et la future feuille de route pour un réseau global, écologiquement représentatif, effectivement lié et efficacement géré d'aires marines protégées méditerranéennes d'ici 2020. La Stratégie révisée devra également créer des liens avec d'autres stratégies régionales (existantes ou à finaliser) et cadres stratégiques.

Évaluations de la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable 2005-2015

La stratégie méditerranéenne révisée pour le développement durable 2016-2025 s'inspire des conclusions de deux évaluations réalisées pour informer le processus d'examen : la première se focalise sur la mise en œuvre entre 2005 et 2011 et la seconde aborde l'influence de la Stratégie régionale sur les stratégies pour le développement durable.

En 2011, une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie a été réalisée cinq ans après son adoption, offrant nombre de conclusions utiles (UNEP(DEPI)/MED WG.358/4). Elle conclut que les principales réalisations à mi-parcours étaient a) la signature du Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières, b) les facteurs influant sur le développement des stratégies nationales pour le développement durable récentes (à savoir France et Croatie), c) la perception large selon laquelle la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable était un document de référence utile pour les autorités publiques dans la mise en œuvre de stratégies nationales, sans affecter l'action politique en termes concrets. Les principales conclusions sont résumées ci-dessous :

- Pour certains des objectifs de la Stratégie 2005, tels que l'assainissement et l'accès à l'électricité, la situation s'est améliorée, tandis que pour d'autres à l'instar du changement climatique, de l'intensité énergétique, l'eau et le tourisme durable (en particulier les objectifs environnementaux), la situation s'est aggravée.
- La Stratégie révisée doit privilégier davantage les priorités émergentes, telles que l'adaptation au changement climatique et l'économie verte. De nouveaux indicateurs, tels que ceux liés aux flux de la population causée par le changement climatique, entre autres, permettraient la surveillance plus détaillée des processus d'adaptation.
- Des cibles et indicateurs tangibles pour leur mesure doivent être élaborés dans la Stratégie révisée.
- La mise en œuvre de la Stratégie a été très affectée par le cadre de gouvernance existant. Une organisation différente des rôles et du cadre d'organisation concernant le PNUE/PAM pour la Convention de Barcelone, y compris le rôle et les attentes des points focaux, est nécessaire afin de créer les canaux pour une mise en œuvre efficace de la Stratégie. Le PAM doit créer et adapter les unités de travail existantes afin de fournir un service de surveillance pour les programmes existants et faire avancer les activités d'assistance technique, de partage des connaissances, de renforcement des capacités, d'échange d'informations et de surveillance.
- La Stratégie doit inclure, dans la mesure du possible, des opportunités pour des synergies avec d'autres programmes, organisations et initiatives et, le cas échéant, indiquer l'échéancier et les modalités permettant ces synergies. Le milieu des affaires, les autorités locales ou leurs représentants, les universitaires et les ONG doivent être plus impliqués au niveau national et au niveau de la Commission. L'amélioration des synergies entre les organisations internationales et régionales opérant dans la région méditerranéenne serait également appropriée afin de maximiser les résultats des initiatives et réduire les incertitudes.

- Une explication des procédures, des ressources et de l'organisation pour la transformation de la Stratégie en actions au niveau national a été nécessaire, étant donné que le passage d'un cadre stratégique régional vers des politiques nationales n'a ni été automatique ni simple, en particulier en prenant en compte les interdépendances entre les différents secteurs et niveaux d'administration et de gouvernance dans les pays.

En 2009, le Secrétariat du PAM a réalisé un examen et une évaluation des stratégies nationales pour le développement durable dans la région méditerranéenne afin de « fournir une évaluation globale des actions et initiatives réalisées à ce jour par les pays méditerranéens pour le développement durable et permettre ainsi une meilleure appréciation de l'état d'avancement ». L'évaluation a également examiné la relation et l'effet de la Stratégie sur le développement et la mise en œuvre de stratégies nationales pour le développement durable. Elle a conclu que la Stratégie avait joué un rôle plus important au niveau régional qu'en motivant les autorités au niveau national à produire leurs propres stratégies pour le développement durable. Toutefois, elle a noté que l'initiative PAM pour aider à la préparation de stratégies nationales était utile et avait été bien reçue par un certain nombre de pays. En outre, même si les stratégies nationales étaient structurées autour des trois piliers du développement durable, les questions environnementales ont souvent éclipsé les deux autres piliers. L'évaluation a également mentionné qu'au niveau national, une seule institution gouvernementale, en général un ministère de l'Environnement, coordonne généralement le processus. Souvent, l'entité responsable de la coordination, de la formulation et de la mise en œuvre des stratégies pour le développement durable a rencontré des difficultés de leadership et de soutien de l'ensemble du gouvernement, en particulier lorsque les processus de la stratégie pour le développement durable n'étaient pas connectés à la planification et à la budgétisation du gouvernement. De plus, il y a eu un risque que l'engagement interministériel s'estompe avec le temps, en particulier en temps de crise économique.

1.2. La région méditerranéenne

Avec sa longue histoire et son héritage naturel et culturel riche, la Méditerranée est un point de rencontre entre trois continents : l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Entourée de 21 pays, c'est la mer semi-fermée la plus grande du monde.

De riches ressources naturelles et culturelles

Englobant sept écorégions marines³, 75 bassins hydrologiques côtiers et 224 régions administratives côtières, la mer Méditerranée occupe un bassin d'environ 2,6 millions de km². Elle dispose d'un littoral de 46 000 km et la profondeur moyenne de ses eaux avoisine les 1500 m. Les systèmes fluviaux, principales sources d'éléments nutritifs et les activités humaines connexes ont un impact significatif sur la santé de la mer Méditerranée.

Sa variété d'écosystèmes marins et côtiers procure à la région l'une des faunes et des flores les plus riches du monde et une grande diversité d'habitats. Elle est reconnue comme étant l'un des 25 « points chauds » du monde et est caractérisée de zone de biodiversité exceptionnelle, comportant un nombre important d'espèces endémiques et des niveaux critiques de perte d'habitats. On estime à 10 000 à 12 000 les espèces marines en Méditerranée, approximativement 8500 espèces de faune macroscopique, plus de 1300 espèces de plantes et 2500 espèces d'autres groupes taxinomiques. Cela représente 4 à 18 % des espèces marines connues dans le monde, selon le groupe taxinomique, dans une zone couvrant moins de 1 % des océans du monde et moins de 0,3 % de leur volume⁴.

La région méditerranéenne abrite certains des établissements humains les plus anciens du monde, lui donnant un héritage et des paysages culturels uniques. Cette situation a forgé, sur plusieurs milliers d'années, des liens forts entre les habitants de la région et a renforcé le caractère d'« appartenance à la Méditerranée ». Malgré la diversité, l'identité régionale des pays méditerranéens a été renforcée par des

siècles de commerce et de communication. Il s'agit toujours d'une des voies maritimes les plus empruntées, représentant environ un tiers du total mondial des navires marchands : 220 000 navires de plus de 100 t traversent la mer chaque année⁵.

L'état de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée est variable, toutefois toutes les parties de la région sont sujettes à de multiples pressions, agissant de manière simultanée et dans de nombreux cas chroniquement. Le rapport 2012 sur l'état de l'environnement marin et côtier souligne les principales questions nécessitant des réponses politiques et de gestion coordonnées dans les années à venir afin d'endiguer la vague de dégradation des écosystèmes méditerranéens. Les principaux moteurs de la dégradation environnementale listés sont le développement et l'étalement urbain, la contamination chimique, les déchets marins, le bruit marin, les espèces exotiques invasives et la surexploitation de nombreux stocks de poissons exploités commercialement. Les impacts principaux de ces moteurs sont : la contamination chimique des sédiments et du biote ; l'altération des conditions hydrographiques ; les changements de l'intégrité du sol marin et l'eutrophisation dans les zones côtières à proximité de larges rivières et/ou villes)⁶. En outre, le changement climatique apparaît également comme principal moteur du changement environnemental dans la région.

Zones côtières méditerranéennes : une interface vitale entre la terre et la mer

On estime qu'environ un tiers de la population méditerranéenne est concentrée dans les régions côtières tandis que plus de la moitié de la population réside dans les bassins hydrologiques côtiers. Selon le Plan Bleu⁷, la population des régions côtières méditerranéennes est estimée à 150 millions d'habitants et celle des bassins hydrologiques s'élève approximativement à 250 millions, ce qui représente respectivement 33 % et 55 % de la population totale des riverains. Ce pourcentage atteint 65 % pour la région du sud, avec environ 120 millions d'habitants.

La population des états riverains est passée de 276 millions en 1970 à 466 millions en 2010 et devrait atteindre 529 millions d'ici 2025. Cependant, la distribution de la population entre les pays méditerranéens de l'Union européenne et les pays méditerranéens du Sud et de l'Est a changé dramatiquement au cours de cette période : en 1960, les pays du Sud et de l'Est représentaient 41 % de la population totale, aujourd'hui ce chiffre s'élève à 60 %. Cette croissance de la population est associée à une augmentation importante de la population urbaine qui est passée de 48 % en 1960 à 67 % en 2010 dans la région méditerranéenne. La majeure partie de cette urbanisation s'est effectuée le long des côtes : des villes telles qu'Alger et Tel-Aviv ont vu leur population augmenter de 5 à 10 fois entre 1950 et 2010.

Tendances socio-économiques

En 2010, les États méditerranéens représentaient 11,5 % du produit intérieur brut mondial, reculant légèrement par rapport aux 13,5 % de 1990. Au niveau régional, même si les taux de croissance dans les pays du Sud et de l'Est sont plus élevés que ceux des pays méditerranéens de l'Union européenne, l'écart demeure important : en 2011, le revenu moyen par habitant dans les pays du Sud et de l'Est (environ 6000 dollars US) était 4,6 fois inférieur au revenu moyen dans les pays méditerranéens de l'Union européenne⁸. La croissance économique dans les pays du Sud et de l'Est était accompagnée par des améliorations significatives dans les indicateurs sociaux de l'Indice de développement humain⁹.

Les activités basées sur les ressources (à savoir pêche, aquaculture, foresterie, agriculture et industries primaires), les industries secondaires (par ex. transformation alimentaire, logement et construction) et les services (par ex. transport maritime et tourisme). Le potentiel d'opportunités économiques dans les villes côtières demeure une force puissante, attirant des populations de l'arrière-pays et alimentant l'immigration provenant souvent de zones rurales économiquement défavorisées. Ces nouveaux habitants côtiers nécessiteront un emploi, de la nourriture, de l'énergie, des logements et d'autres biens et services, exerçant de nouvelles pressions sur les écosystèmes et les environnements côtiers et présentant ainsi un défi important de développement pour la Méditerranée.

Au sein de la région, la pauvreté continue à affecter de nombreuses personnes : le Forum arabe pour l'environnement et le développement indique qu'elle touche 65 millions de personnes dans la région arabe¹⁰. L'insécurité économique est encore aggravée par des taux de chômage élevés au sein de la population générale, en augmentation chez les jeunes. De grandes disparités de revenus existent encore dans les pays et dans certains cas, les chiffres de croissance masquent une détérioration du capital naturel. En 2013, le Plan Bleu a relevé qu'entre 2000 et 2009 seuls six pays méditerranéens ont réduit leur empreinte écologique,¹¹ ce qui suscite des questions concernant la capacité des économies méditerranéennes à créer les millions de nouveaux emplois projetés d'ici 2020 pour accueillir les nouveaux arrivants sur le marché du travail, tout en maintenant les taux de chômage actuels. Les impacts globaux de la pauvreté et du chômage ont contribué à la marginalisation sociale, qui est aggravée par les disparités de revenus et engendre une instabilité sociale et politique. Les demandes de changement dans l'ensemble de la région, les tensions économiques, sociales et environnementales croissantes et leurs conséquences sur la sécurité des moyens d'existence deviennent insoutenables. Dans de nombreux pays, en l'absence de planification de développement durable, les conflits civils et armés ont augmenté. Pour ces raisons, à moyen et long terme, il convient d'avoir plus de développement durable et non moins.

1.3. Formulation de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

L'examen de la Stratégie a été réalisé en trois phases. Le processus d'examen a été lancé en février 2014 et un document de consultation a été établi. Sur la base de ce document, un vaste processus de consultation a été réalisé en avril 2014, se focalisant sur la vision et les questions à aborder dans l'examen. Au cours de la réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable à Malte en juin 2014, le Comité a proposé une vision et une structure pour la nouvelle stratégie, basées sur six thèmes – qui sont ensuite devenus dix objectifs globaux pour la Stratégie. Les six thèmes étaient basés sur un regroupement des questions de la première phase de consultation, ainsi que les thèmes issus de la proposition de 2014 du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable. Faisant écho à la décision prise lors de la 18^e réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le Comité de pilotage a souligné que la stratégie révisée doit se focaliser sur l'interface entre l'environnement et le développement socio-économique. Les questions socio-économiques seront abordées dans la mesure où elles concernent les thèmes qui s'y rapportent.

La deuxième phase impliquait la rédaction de la Stratégie révisée, sur la base des contributions reçues au cours de la première phase. Une approche participative a également été prise au cours de cette phase : six groupes de travail thématiques composés de parties prenantes clés ont été constitués afin d'apporter des contributions à la rédaction des sections thématiques. Des réunions en face à face ont complété les communications électroniques des groupes au cours de cette période. Dans la phase finale, le projet révisé de la Stratégie sera soumis pour confirmation par la 16^e réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable en juin 2015 au Maroc et l'approbation finale pour la Stratégie sera recherchée au cours de la 19^e Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 2016.

2. STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : OBJECTIFS, ORIENTATIONS ET ACTIONS STRATÉGIQUES

L'objectif de cette stratégie est de fournir un cadre politique stratégique pour sécuriser un futur durable à la région méditerranéenne. La Stratégie est sous-tendue par le besoin d'harmoniser les interactions entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, guider les stratégies nationales pour le développement durable et stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes afin d'atteindre le développement durable. À cet égard, le développement durable se traduit par le besoin de prendre en compte les objectifs environnementaux, sociaux et économiques dans la prise de décision à toutes les échelles et au sein de tous les secteurs. La Stratégie est fondée sur la conviction que l'investissement dans l'environnement est le meilleur moyen de sécuriser la création d'emploi à long terme et durable et le développement socio-économique, et constitue un vecteur essentiel pour la réalisation des objectifs sociaux et économiques. La Stratégie se développe autour de la vision suivante :

Une région méditerranéenne prospère et paisible dans laquelle les habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et où le développement durable s'inscrit dans les limites d'écosystèmes sains. Cette situation s'obtient grâce à des objectifs communs, une forte implication de toutes les parties prenantes, la coopération, la solidarité, l'équité et la gouvernance participative.

Une série de principes directeurs guident également la stratégie : l'importance d'une approche intégrée à la planification environnementale et de développement ; l'ouverture vers une pluralité des futurs modèles de développement ; l'approche équilibrée du développement territorial ; les principes de précaution et de « pollueur payeur » ; l'approche participative en politique et dans la prise de décision ; l'importance des politiques factuelles ; la réconciliation du long terme et du court terme en ce qui concerne la planification et l'évaluation (au moins sur quelques décennies) et le partenariat entre le système PAM et d'autres organisations internationales et régionales.

La Stratégie se focalise sur la gestion des questions transversales qui sont au cœur de l'interface entre l'environnement et le développement. Elle est basée sur une série de thèmes transversaux choisis pour laisser place à une approche intégrée pour la gestion des questions de durabilité, comme suit : Mers et côtes, Ressources naturelles, développement rural et alimentation ; Villes durables ; Climat ; Transition vers une économie verte ; Gouvernance.

Les trois premiers thèmes reflètent une approche territoriale où les questions complexes de durabilité peuvent être abordées ensemble : l'inquiétude concernant les mers et les côtes, principal acquis de Rio+20, est une pierre angulaire de la coopération en vertu de la Convention de Barcelone. Les zones rurales fournissent un contexte pour la gestion d'une série de questions rurales interdépendantes et les villes constituaient le thème de la 18^e Conférence des Parties à la Convention de Barcelone en 2013 à Istanbul. Les trois thèmes transversaux suivants sont le changement climatique, qui constitue une question majeure de durabilité d'un point de vue mondial et régional ; l'économie verte, qui constitue un lien entre l'environnement et l'économie et occupe une place principale du Sommet Rio+20 et la gouvernance, qui a émergé au cours de la consultation en tant que question principale pour la mise en œuvre de la durabilité en Méditerranée. Ces thèmes ont été utilisés comme base pour la formulation des six objectifs de la Stratégie, comme suit :

1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières
2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural
3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables

4. Aborder le changement climatique en tant que priorité pour la Méditerranée
5. Opérer une transition vers une économie verte et bleue
6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable

Ces objectifs correspondent étroitement à ceux couverts par la proposition 2014 du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable, soumis pour examen à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 69^e session en 2014, comme indiqué dans le Tableau 1 ci-dessous. Néanmoins, en raison de la nature transversale des objectifs, presque tous les objectifs de développement durable proposés sont indirectement liés à tous les objectifs.

Tableau 1. Lier les objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable à la proposition 2014 du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable

Objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable	Objectifs de développement durable proposés (2014)
1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières	14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines pour un développement durable
2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural	2. Éradiquer la faim, atteindre la sécurité alimentaire et une nutrition améliorée et promouvoir une agriculture durable 15. Protéger, rétablir et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, combattre la désertification, freiner et inverser la dégradation des terres et mettre un terme à la perte de biodiversité 6. Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous
3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables	11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables 7. Garantir un accès à une énergie financièrement abordable, fiable, durable et moderne pour tous
4. Aborder le changement climatique en tant que priorité pour la Méditerranée	13. Prendre d'urgence des mesures pour atténuer le changement climatique et ses impacts
5. Opérer une transition vers une économie verte et bleue	8. Promouvoir une croissance économique continue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous 9. Mettre en place des infrastructures résistantes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation 12. Instaurer des modèles de consommation et de production durables
6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable	16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux 17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable
Objectifs de développement durable transversaux liés aux questions sociales	1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde 3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous et à tous les âges 4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie 5. Réaliser l'égalité de sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles 10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Les six objectifs constituent l'épine dorsale de la Stratégie méditerranéenne de développement. Chaque objectif couvre un éventail de questions de durabilités, comme présenté dans l'Encadré 1.

Encadré 1. Liste des questions abordées par les six objectifs de la Stratégie Méditerranéenne pour le développement durable

1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières

- Dégradation environnementale continue et risques accrus provenant de la pollution et du bruit marins
- Perte de biodiversité
- Fragmentation et dégradation de l'écosystème
- Exploitation non durable des ressources vivantes et espèces exotiques dans les systèmes écologiques
- Impacts de l'exploitation de ressources marines non biologiques
- Prises accidentelles d'espèces menacées

Urbanisation linéaire côtière croissante entraînant une protection et une gestion inadéquate de la terre, étalement urbain en raison des constructions illégales et de l'embourgeoisement des côtes et développement touristique illimité

2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural

Ressources naturelles et services écosystémiques

- Perte de la biodiversité et de variétés locales de cultures et d'espèces indigènes due aux facteurs suivants :
 - Surexploitation ou usage illégal de l'eau et d'autres ressources naturelles
 - Perte, dégradation, fragmentation et absence de valorisation des habitats
 - Espèces exotiques et envahissantes
 - Organismes génétiquement modifiés
 - Changement climatique
- Pollution du sol, de l'eau et de l'air
- Dégradation et fragmentation des écosystèmes forestiers, notamment les forêts
- Zones protégées à risque en raison d'une couverture spatiale, d'une planification, d'une gestion et de financement insuffisants
- Prise de conscience insuffisante des services écosystémiques et de leurs bénéfices économiques de la part de la société, des industries et des décideurs politiques et absence d'évaluation appropriée
- Questions transversales dans la gestion des ressources naturelles et de la production animale.

Développement rural et alimentation

- Vulnérabilité des petits producteurs face aux changements économiques et climatiques et rareté des ressources naturelles
- Faible fourniture de services sociaux et d'infrastructures dans certaines zones rurales
- Perte de terres agricoles, érosion et désertification
- Inégalités socio-économiques affectant les populations rurales, en particulier les femmes et les jeunes
- Déficit logistique au niveau local, national et régional, y compris absence d'un accès pour les petits producteurs locaux à la terre, l'eau, les crédits et les marchés
- Production agricole et marchés contrôlés par les gros acteurs, laissant un accès limité aux producteurs à petite échelle et aux produits locaux
- Perte du savoir-faire traditionnel et vieillissement des agriculteurs
- Organisation collective insuffisante et absence de participation des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles
- Insuffisante considération du lien entre l'eau, la terre et la sécurité alimentaire.

3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables

- Dégradation de la qualité de vie et de la santé urbaines en raison de la circulation, du bruit, de la mauvaise qualité de l'air, de moyens insuffisants d'assainissement et d'une génération accrue de déchets urbains,

- Réduction de la résilience par des risques naturels et provoqués par l'homme, en particulier ceux générés par le changement climatique
- Cohésion économique et sociale urbaine insatisfaisante, en particulier dans les bidonvilles et les établissements urbains informels, qui est davantage renforcée par les déséquilibres territoriaux régionaux, entraînant une migration rurale vers les grandes villes qui elle-même favorise la pauvreté urbaine
- Demande énergétique accrue, associée à une utilisation inefficace de l'énergie
- Dégradation des zones urbaines historiques
- Hausse continue de la génération de déchets en raison de l'augmentation de la population et de la consommation
- Faible capacité des autorités locales pour les formes intégrées de gestion urbaine

4. Aborder le changement climatique en tant que priorité pour la Méditerranée

- Connaissances scientifiques et instruments concernant le changement climatique insuffisamment accessibles et insuffisamment utilisés dans la prise de décision
- Dommages causés par le changement climatique, y compris les événements extrêmes et les changements stables sur le long terme, augmentation des zones et secteurs vulnérables
- Tendances croissantes des émissions de gaz à effet de serre au sein et au-delà du secteur de l'énergie
- Rythme lent dans l'émergence de sociétés respectueuses du climat en raison de l'accès limité aux meilleures techniques et pratiques disponibles de développement alternatif
- Coûts de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique non satisfaits au niveau national et régional
- Recours trop systématique au financement public et aux initiatives menées par les États

5. Opérer une transition vers une économie verte et bleue

- Inégalités socio-économiques entre et au sein des pays et chômage élevé en particulier chez les jeunes et les femmes
- Croissance économique ne prenant pas en compte les impacts environnementaux et sociaux
- Modes de vie non durables basés sur des modèles de consommation élevée des ressources et de faibles taux de recyclage, sensibilisation limitée des consommateurs et informations insuffisantes sur la production
- Installations de productions nocives pour l'environnement et inefficaces
- Flux d'investissement finançant des installations non durables et des infrastructures inefficaces
- Incertitudes politiques augmentant le risque d'investissements dans les technologies et processus verts
- Mauvais signaux des prix/du marché et incitatifs fiscaux ne mettant pas en valeur le capital et les externalités intangibles et naturelles
- Marchés et coopération inefficace au niveau régional
- Faibles niveaux de compétitivité économique régionale
- Dépendance relativement élevée à l'égard des ressources naturelles pour le développement économique

6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable

- Faibles capacités pour répondre aux urgences et faible compréhension de la relation entre les flux de population et la durabilité environnementale
- Faible niveau de participation dans la prise de décision à différents niveaux
- Fragmentation de la responsabilité dans différents niveaux de gouvernance et entre les secteurs et absence de décentralisation
- Absence de cohérence et de subsidiarité entre les différents niveaux de prise de décision
- Planification, gestion et mise en œuvre insuffisantes en ce qui concerne les instruments juridiques existants
- Sensibilisation, éducation, recherche et innovation inadéquates concernant le développement durable
- Nécessité de faire avancer les concepts de responsabilité envers le public dans les instruments existants pour une gouvernance meilleure et plus équitable et une participation du public plus efficace et efficiente
- Insuffisance, indisponibilité et manque de fiabilité des connaissances et données scientifiques

Une série d'orientations stratégiques a été formulée pour chacun des six objectifs de la Stratégie pour garantir que les questions pertinentes sont abordées. Le Tableau 2 énumère les orientations stratégiques pour chaque objectif. En raison de la nature transversale des objectifs, il existe des liens entre les orientations stratégiques et la mise en œuvre d'une orientation stratégique peut, par synergie, affecter la mise en œuvre d'une autre. D'autres directions et actions stratégiques ont été élaborées dans le Chapitre 3, qui se focalise sur l'assurance de la mise en œuvre et la surveillance de la Stratégie.

Tableau 2. Orientations stratégiques en vertu des objectifs de la Stratégie Méditerranéenne pour le développement durable

Objectif	Orientation stratégique
1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières	<p>1.1 : Renforcer l'application et l'observation des obligations des Protocoles de la Convention de Barcelone et autres instruments et initiatives de politiques régionales complétés par des approches nationales</p> <p>1.2 : Mettre en place et appliquer des mécanismes réglementaires, y compris la planification de l'espace maritime, afin de prévenir et contrôler les exploitations des ressources des océans non durables au large</p>
2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural	<p>2.1 : Promouvoir l'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources naturelles et des écosystèmes</p> <p>2.2 : Promouvoir la conservation et l'utilisation de variétés de plantes indigènes et traditionnelles et des races d'animaux domestiques, valoriser les connaissances et pratiques traditionnelles dans les décisions de gestion rurales</p> <p>2.3 : Promouvoir les réseaux de zones écologiquement protégées au niveau national et méditerranéen et sensibiliser davantage les parties prenantes sur la valeur des services écosystémiques et les implications de la perte de la biodiversité</p> <p>2.4 : Promouvoir un développement rural inclusif et durable, avec un accent particulier sur l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes, y compris un accès équitable et durable aux services locaux de base pour les communautés rurales</p> <p>2.5 : Assurer l'accès des producteurs locaux aux canaux de distribution et marchés, y compris le marché du tourisme</p>
3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables	<p>3.1 : Appliquer des processus de planification spatiale holistiques et intégrés et autres documents pertinents, ainsi qu'une conformité améliorée avec les règles et règlements respectifs afin d'accroître la cohésion économique, sociale et territoriale et réduire les pressions sur l'environnement</p> <p>3.2 : Encourager l'urbanisation inclusive et renforcer les capacités de planification et de gestion intégrée des établissements humains</p> <p>3.3 : Promouvoir la protection et la réhabilitation des zones urbaines historiques de la Méditerranée</p> <p>3.4 : Promouvoir une gestion durable des déchets dans le contexte d'une économie plus circulaire</p> <p>3.5 : Promouvoir des modèles d'aménagement spatial urbain et des options technologiques qui réduisent la demande de transport et stimulent la mobilité et l'accessibilité durables dans les zones urbaines</p> <p>3.6 : Promouvoir la construction de bâtiments verts afin de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de l'environnement construit</p> <p>3.7 : Renforcer la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité face aux risques naturels et induits par l'homme y compris le changement climatique</p>
4. Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée	<p>4.1 : Accroître la connaissance scientifique, sensibiliser et développer des capacités techniques pour faire face au changement climatique et assurer une prise de décision éclairée à tous les niveaux, reconnaissant et protégeant les services d'adaptation et d'atténuation du climat des écosystèmes naturels</p> <p>4.2 : Accélérer la formulation de réponses intelligentes et résistantes au climat</p> <p>4.3 : S'appuyer sur les mécanismes financiers existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux et renforcer l'engagement des secteurs privés et financiers</p> <p>4.4 : Encourager les réformes institutionnelles, politiques et juridiques pour l'intégration efficace des réponses aux changements climatiques dans les cadres de développement nationaux et locaux, en particulier dans le secteur de l'énergie</p>
5. Transition vers une économie verte et bleue	<p>5.1 : Créer des emplois verts et décents pour tous, en particulier les jeunes et les femmes afin d'éradiquer la pauvreté et renforcer l'inclusion sociale</p> <p>5.2 : Revoir les définitions et les mesures de développement, des progrès et du bien-être</p> <p>5.3 : Promouvoir des modèles de consommation et de production durables</p> <p>5.4 : Encourager une innovation écologique et sociale</p> <p>5.5 : Promouvoir l'intégration des principes et critères de durabilité dans la prise de décision concernant l'investissement public et privé</p> <p>5.6 : Assurer un marché plus vert et plus inclusif qui intègre le réel coût environnemental et social des produits et services afin de réduire les externalités sociales et environnementales</p>
6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable	<p>6.1 : Renforcer le dialogue et la coopération régionale, sous-régionale et transfrontière, y compris concernant la préparation aux urgences</p> <p>6.2 : Promouvoir l'engagement de la société civile, des scientifiques, des communautés locales et autres parties prenantes dans le processus de gouvernance à tous les niveaux, afin de sécuriser des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décisions</p> <p>6.3 : Promouvoir la mise en œuvre et la conformité avec les obligations et accords environnementaux y compris au moyen de la cohérence politique sur la base de la coordination interministérielle</p> <p>6.4 : Promouvoir l'éducation et la recherche pour le développement durable</p> <p>6.5 : Renforcer les capacités régionales pour la gestion des informations</p>

Les orientations stratégiques sont complétées par des mesures à prendre aux niveaux national et régional, assorties d'une indication concernant les responsables, les périodes et les indicateurs. Des initiatives phares sont également identifiées, montrant la vision de la Stratégie de manière exemplaire révélatrice d'une action régionale ou (multi) nationale avec un potentiel de résultats, de démonstration et de visibilité important.

Une série de cibles a également été développée pour la Stratégie, prenant en compte sa focalisation sur l'interface entre l'environnement et le développement socio-économique. La principale source pour les cibles a été la proposition 2014 du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable, et ainsi, leur approbation devra être conforme aux négociations au niveau mondial. Les cibles sont résumées par objectif dans le Tableau 3 ci-dessous et figurent dans la Stratégie sous l'objectif et l'orientation stratégique pertinents.

Tableau 3. Cibles de la Stratégie Méditerranéenne pour le développement durable

Objectif	Cible (les chiffres entre parenthèses font référence aux cibles dans la proposition 2014 du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable, le cas échéant)
1	D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international, compte tenu des informations scientifiques disponibles les plus fiables (14.5)
1	D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir une production durable maximale compte tenu des caractéristiques biologiques (14.4)
2	D'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction (15.5)
3	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays (11.3)
3	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation (12.5)
4	D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique (7.3)
5	D'ici à 2025, la majorité des pays méditerranéens sont engagés dans des programmes de marchés publics verts ou durables
6	D'ici à 2025, deux tiers des pays méditerranéens ont accédé à la Convention d'Aarhus

La Stratégie considère comme acquise la mise en œuvre de toutes les obligations nationales et internationales, même si elle ne les mentionne pas explicitement. Ces dernières incluent les politiques et stratégies pertinentes de l'Union européenne, y compris la Stratégie Europe 2020 et la Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources pour les parties qui constituent des obligations.

Les actions proposées visent à fournir des orientations et une inspiration, car elles résument les opportunités pour le développement d'actions nationales et de collaboration régionale au sein et en dehors du système PAM pour une mise en œuvre efficace de la Stratégie. Il est entendu que tous les pays n'ont pas forcément besoin ni ne disposent des ressources pour entreprendre toutes les actions proposées au niveau national. Il peut être préférable, conformément aux procédures nationales de planification, d'adapter les actions proposées aux besoins nationaux. Les actions nationales doivent ainsi servir de cadre de référence pour aider les pays à concevoir des politiques nationales afin de mettre en œuvre les orientations stratégiques. Dans le cadre de cette stratégie, qui se focalise sur la région méditerranéenne, les autorités sous-régionales sont incluses sous le terme « autorités locales ».

Objectif 1 : Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières

L'objectif lié aux mers et aux côtes est résolument et historiquement ancré dans l'approche de bassin adoptée par le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone. Le Plan d'action pour la Méditerranée de 1975 fut le premier programme des mers régionales jamais adopté sous l'égide du PNUE. En 1976, 16 pays méditerranéens et la Communauté européenne adoptent la Convention de Barcelone. Depuis, divers protocoles relatifs à la Convention ont été adoptés pour aider à la protection de la mer Méditerranée et de ses zones côtières. Les protocoles couvrent actuellement les immersions des navires et aéronefs, la pollution par les navires et les situations critiques, la pollution tellurique, les aires spécialement protégées et la diversité biologique, la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, les déchets dangereux et plus récemment, la gestion intégrée des zones côtières¹².

La Stratégie de 2005 a établi les mers et les côtes comme figurant parmi les sept domaines d'action prioritaires, jugeant cette priorité comme essentielle pour la réalisation de progrès réels dans le développement durable de la Méditerranée. Les années qui ont suivi ont connu un certain nombre de développements sous-régionaux, régionaux et mondiaux liés à cet objectif, y compris :

- **Une plus grande visibilité accordée aux questions de la mer dans le développement durable.** Rio+20 a accordé plus d'importance aux questions marines grâce à son chapitre sur les océans et les mers. De plus, il existe une reconnaissance croissante du rôle des aires marines dans le développement économique, comme l'illustre le concept d'économie « bleue ». Outre sa plus grande visibilité au niveau mondial, au niveau méditerranéen, la Déclaration d'Istanbul¹³ contient un engagement de la part des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à savoir « faire de la Méditerranée un modèle de référence dans la mise en œuvre des activités relatives à la protection efficace du milieu marin et côtier ainsi que dans la participation au développement durable ».
- **Des instruments politiques régionaux plus puissants en vertu de la Convention de Barcelone.** L'adoption et l'entrée en vigueur en 2008 du Protocole sur la Gestion intégrée de zones côtières en Méditerranée a reconnu l'importance de l'approche de gestion intégrée pour le développement durable des zones côtières.
- **Le développement de politiques sous-régionales.** La Directive cadre Stratégie pour le milieu marin de l'Union européenne (2008) et les critères et indicateurs associés sont devenus applicables aux États membres de l'Union européenne. En outre, la Planification de l'espace maritime est reconnue en tant qu'outil important de planification intégrée¹⁴.
- **Le lancement d'un processus régional en 2008 pour la mise en place d'aires protégées dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale,** sur la base de propositions conjointes par les pays voisins pour l'inclusion dans la Liste des aires spécialement protégées d'intérêt méditerranéen.
- **La reconnaissance à l'échelle mondiale des aires marines méditerranéennes nécessitant une protection, y compris les zones de la juridiction nationale et les habitats en mer profonde.** La 12^e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique en 2014 a énuméré 15 zones méditerranéennes remplissant les critères scientifiques pour constituer des aires marines d'importance biologique ou écologique, en raison des questions liées à la conservation ou à l'usage durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

La prise de conscience croissante de la valeur économique de la haute mer et la nécessité d'une croissance « bleue » a favorisé un accroissement de l'exploration et de l'exploitation de ressources non biologiques en haute mer (par ex pétrole, gaz) et souligné le besoin d'une planification marine intégrée forte pour soutenir le développement durable¹⁵. Ainsi, la Stratégie promeut le concept d'économie

« bleue » au moyen de partenariats solides entre les secteurs maritimes et les autorités publiques concernant l'usage durable et équitable des aires et ressources marines. En outre, l'élan mondial derrière l'évaluation des vulnérabilités et des impacts du changement climatique et la fourniture d'une réponse efficace et efficiente a pris de l'ampleur au cours de cette dernière décennie, entraînant une inclusion et une intégration accrue du changement climatique dans de nombreux secteurs associés aux aires marines et côtières.

La Stratégie pour les aires marines et côtières repose sur deux piliers :

- Améliorer l'application et l'observation des obligations émanant des engagements juridiques existants (orientation stratégique 1.1)
- Mise en place et application de mécanismes réglementaires visant à prévenir et contrôler l'exploitation non durable de la haute mer (orientation stratégique 1.2).

Les actions nationales en vertu de l'orientation stratégique 1.1 incluent le renforcement de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, en s'intéressant tout particulièrement au Protocole de gestion intégrée des zones côtières, aux initiatives nationales de conservation côtière et à la feuille de route sur l'Approche méditerranéenne basée sur les écosystèmes, ainsi qu'à la fourniture de protocoles ratifiés au moyen de politiques nationales et actions prioritaires renforcées, y compris la conservation côtière. Ces processus, développés plus en détail dans l'orientation stratégique 6.3 (objectif de gouvernance), seront soutenus par des feuilles de route régionales/sous-régionales pour la fourniture de protocoles et la coordination renforcée, l'échange de bonnes pratiques, y compris le transfert de technologies et la connaissance locale. Des efforts conjoints seront mis en œuvre pour les zones côtières et marines protégées de la mer Méditerranée, y compris les aires au-delà de la juridiction nationale, dans le cadre des efforts plus larges pour mettre en œuvre le Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée. La cible de cette orientation stratégique consiste à conserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles d'ici 2020. Le soutien au Fonds d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes est souligné comme étant une initiative phare.

Orientation stratégique 1.1 : Renforcer l'application et l'observation des obligations des Protocoles de la Convention de Barcelone et autres instruments et initiatives de politiques régionales complétés par des approches nationales			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
1.1.1. Renforcer l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et d'autres instruments de politiques régionales par une meilleure hiérarchisation et une gestion basée sur les résultats au travers des ministères disposant de portefeuilles et de budgets environnementaux et dotés d'organismes d'exécution.	Autorités nationales et locales, institutions régionales, secteur privé, société civile	En cours	Nombre de ratifications et niveau d'observation des obligations selon les rapports des Parties contractantes Pourcentage d'aires marines conservées en Méditerranée
1.1.2. Mettre en œuvre la feuille de route de l'approche écosystémique afin d'obtenir des écosystèmes marins sains et conserver la biodiversité marine.	PNUE/PAM et gouvernements nationaux	En cours	Condition des espèces (marines) définissant l'habitat et des communautés

1.1.3. Traduire le Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières (si ratifié), et son Plan d'action dans les politiques nationales et approfondir son application.	Gouvernements nationaux et locaux, institutions régionales, avec le soutien du PNUE/PAM (CAR/PAP)	2016-2020	Statut de la mise en œuvre des articles du Protocole
1.1.4. Soutenir les initiatives nationales de conservation des côtes et renforcer ou élaborer des lois nationales spécifiques pour la conservation des zones côtières s'appuyant sur des concepts comme les curateurs publics.	Gouvernements nationaux	En cours	Nombre d'initiatives et d'instruments légaux visant spécifiquement la conservation des côtes
1.1.5. Créer ou renforcer les nœuds de livraison pour les protocoles ratifiés en établissant des priorités nationales et en renforçant les politiques.	Gouvernements nationaux	2016-2020	Liste des nœuds de livraison par Partie contractante
1.1.6. Mise en oeuvre du Programme de travail régional pour les aires marines et côtières protégées en Méditerranée, y compris les aires au delà des juridictions nationales, et ses feuilles de route connexes.	Institutions régionales, gouvernements nationaux	En cours	Progrès de mise en œuvre du Programme de travail régional pour les aires marines et côtières protégées en Méditerranée
1.1.7. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (SAP BIO), et ses plans d'action nationaux connexes.	CAR/ASP en coopération avec les institutions régionales, les autorités nationales, la société civile	En cours	Etat de la mise en œuvre du PAS BIO et ses plans d'action nationaux connexes
Régional			
1.1.8. Améliorer la coordination régionale/subrégionale, échanger les bonnes pratiques y compris les transferts de technologies et les connaissances locales.	Institutions régionales gouvernements nationaux et locaux, société civile, PNUE/PAM	En cours	Nombre de réunions régionales sur la coordination régionale/subrégionale sur les mers et les côtes Nombre de programmes d'échange annuels de bonnes pratiques sur les mers et les côtes
1.1.9. Élaborer des feuilles de route régionales et subrégionales, lorsqu'elles font défaut, pour l'application de tous les protocoles de la Convention de Barcelone en synergie avec d'autres instruments politiques régionaux, le cas échéant.	Institutions régionales, gouvernements nationaux	2016-2020	Nombre de feuilles de route en place et statut de leur mise en œuvre
Initiative phare			
1.1.10. Soutenir le fonds régional d'affectation spéciale pour les AMP méditerranéennes	France, Monaco, Tunisie et autres pays	En cours	Nombre d'États soutenant/bénéficiant du Fonds

Afin d'aborder les questions résultant de l'exploitation non durable des ressources marines biologiques et non biologiques (orientation stratégique 1.2.), la Stratégie prévoit la promotion de l'économie bleue pour un usage durable et équitable des aires et des ressources marines. Elle souligne également la nécessité vitale de mettre en œuvre des législations et mesures politiques pertinentes au niveau national, y compris les exigences de la Convention de Barcelone, en particulier le Protocole « offshore » et son Plan d'action et les procédures d'évaluation de l'impact environnemental (EIE) et d'évaluation stratégique environnementale (ESE), avec un accent particulier sur l'exploration et l'exploitation des ressources biologiques en pleine mer. Un processus régional intégré de planification marine fondé sur l'approche de la planification de l'espace maritime, intégrant les principes de l'ESE, de l'EIE et l'approche écosystémique soutiendra l'application de l'orientation stratégique. Une cible en vertu de cette orientation stratégique consiste à réglementer efficacement la récolte et mettre fin à la surpêche, à la pêche illégale, illicite et non déclarée et aux pratiques de pêche destructives et mettre en place des plans de gestion fondés sur des données scientifiques afin de restaurer les stocks de poisson le plus vite possible, en vue d'atteindre au moins des niveaux pouvant produire un rendement durable maximum tel que déterminé par leurs caractéristiques biologiques d'ici 2020.

Orientation stratégique 1.2 : Mettre en place et appliquer des mécanismes réglementaires, y compris la planification de l'espace maritime, afin de prévenir et contrôler les exploitations des ressources des océans non durables au large			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
1.2.1. Promouvoir et soutenir le concept d'économie « bleue » au moyen d'un partenariat solide entre les secteurs maritimes et les autorités publiques en ce qui concerne l'utilisation durable et équitable des aires et ressources marines.	Gouvernements nationaux, institutions régionales, PNUE-PAM	En cours	Pourcentage de la contribution des activités marines au produit national brut Moyens de subsistance et économies côtiers (élément de l'Indice de santé des océans)
1.2.2. S'assurer que les instruments réglementaires, y compris l'évaluation stratégique environnementale et l'évaluation de l'impact environnemental, les lignes directrices nationales de développement et les critères de l'appel d'offres pour l'exploration et l'extraction sont mis en place de manière efficace et amender les cadres réglementaires nationaux le cas échéant.	Gouvernements nationaux, institutions régionales	2016-2019	Statut de la capacité réglementaire pour l'exploitation en haute mer
1.2.3. Appliquer les mesures législatives et politiques pertinentes pour contrôler l'exploitation en haute mer conformément aux exigences nationales et régionales, y compris les régimes de responsabilité.	Gouvernements nationaux, institutions régionales, secteur privé	En cours	Partage des projets d'exploitation en haute mer sur lesquels s'exercent les contrôles réglementaires
1.2.4. Traduire le Protocole « offshore » (si ratifié) et son Plan d'action dans les politiques nationales et approfondir davantage sa mise en œuvre.	Gouvernement national et local, institutions régionales, avec le soutien du PNUE/PAM (REMPEC)	En cours	Pourcentage des objectifs définis en vertu du Plan d'action « offshore » méditerranéen atteints (cible : 100 % des objectifs atteints d'ici 2024)
1.2.5. Protéger la pêche méditerranéenne en s'assurant que tous les stocks de pêche sont pêchés de manière efficace et durable.	Gouvernements nationaux, institutions régionales	2016-2020	Statut de conservation des stocks de poisson en Méditerranée

Régional			
1.2.6. Préparer un programme régional sur l'évaluation et le contrôle de l'exploration et de l'exploitation des ressources non biologiques en haute mer, sur la base de l'approche de la Planification de l'espace maritime, y compris les normes d'exploitation en haute mer, compatibles avec un bon état écologique.	Institutions régionales, secteur privé, avec le soutien du PNUE/PAM (REMPEC)	2016-2020	Statut du programme régional sur les opportunités d'évaluation et de contrôle de l'exploration et de l'exploitation des ressources non biologiques en haute mer Nombre de pays utilisant la Planification de l'espace maritime d'ici 2020 et 2025
1.2.7. Mettre en place un processus pour renforcer l'échange de bonnes pratiques sur les approches de contrôle.	PNUE/PAM et autres institutions régionales, secteur privé	2020-2025	Statut du processus d'échange de bonnes pratiques

Objectif 2 : Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires, au moyen du développement durable

Les zones rurales méditerranéennes sont relativement diversifiées en raison de leur histoire, leur culture, leurs conditions naturelles, la densité de leur population, leurs établissements humains, leurs structures économiques et leurs ressources humaines et demandent donc des interventions politiques différentes, mais elles partagent un potentiel d'établissement de nouvelles bases de développement économique et social.¹⁶ Néanmoins, en abordant l'usage des ressources naturelles dans les zones rurales, une attention particulière doit être accordée à la protection des écosystèmes terrestres, qui fournissent des biens et services essentiels au développement humain. Ces services vont de la nourriture à l'eau en passant par les plantes médicinales, les carburants, le bois et les matériaux de construction. Le maintien du bon état et de la santé de ces écosystèmes est ainsi fondamental à la fois pour la conservation de la biodiversité et le bien-être humain.

Les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique – conservation de la diversité biologique, utilisation durable de ses éléments et partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques – reflètent l'importance de ce domaine. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique fixe 5 buts stratégiques et 20 objectifs à atteindre d'ici à 2020¹⁷. L'objectif est non seulement de garantir la conservation de toutes les composantes de la diversité biologique, mais aussi d'aborder des aspects socioéconomiques essentiels, tels que la réduction de la pauvreté, l'agriculture durable, l'aquaculture et la foresterie, les besoins des femmes, les communautés locales, les connaissances traditionnelles, la participation du public.

Les pays méditerranéens du Nord ont connu un abandon des terres agricoles et des pâturages et les campagnes de reboisement ont été efficaces, tandis que dans les pays méditerranéens du Sud et de l'Est les pressions sur les écosystèmes demeurent importantes, en particulier dans les pays nord-africains en raison de la forte pression démographique sur les ressources terrestres et en eau, l'étalement urbain, la surexploitation des forêts et le surpâturage. En outre, les processus de désertification sont exacerbés par le changement climatique, entraînant une aridité et des événements extrêmes (longues périodes de sécheresse, inondations catastrophiques des terres et du bétail, longues vagues de froid), ayant un d'importantes retombées sur les agriculteurs. Dans ce contexte, la coopération alimentaire parmi les pays méditerranéens est également un point clé en ce qui concerne la situation des pays du Sud et de l'Est et les complémentarités existantes entre le Nord et le Sud.

Le secteur agroalimentaire méditerranéen consomme une part importante des ressources rurales et constitue l'un des principaux facteurs de dégradation de l'environnement du fait de processus tels que la désertification des sols peu productifs et la pollution provenant de l'agriculture. Simultanément, ce secteur est un acteur clé dans la conservation du paysage agricole méditerranéen et l'apport de moyens de subsistance et d'emplois. La gestion durable des ressources naturelles, du développement rural, de la production et de la sécurité alimentaires sont des volets interdépendants qui assurent le bien-être des communautés rurales et fournissent des intrants significatifs aux industries en aval, depuis le traitement des produits alimentaires jusqu'au tourisme.

Tout autour des zones rurales méditerranéennes, la production et la sécurité alimentaires sont d'une importance capitale. En raison de l'importance des petites et moyennes fermes dans le paysage agricole des pays du sud et de l'Est méditerranéen et leur mobilisation de la main-d'œuvre familiale, les exploitations familiales contribuent à la sécurité alimentaire des foyers agricoles et des communautés locales en fournissant les marchés domestiques. En outre, la solidarité familiale et intergénérationnelle prévalant dans les foyers agricoles et contribuent à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité sociale des populations rurales. Toutefois, l'accès aux terres est de plus en plus ouvert aux capitaux et investissements étrangers sans tenir compte des effets sur les sociétés agricoles et rurales locales. Les pays méditerranéens du sud et de l'est sont également vulnérables aux changements internationaux des prix en raison de leur dépendance des importations de céréales. Ce contexte

sensibilise ainsi les questions liées à la sécurité agricole et alimentaire. De plus, étant donné que les impacts du changement se traduiront probablement par la dégradation des ressources en eau agricole et la perte de sols fertiles, assurer la sécurité alimentaire et la vitalité rurale en adaptant l'agriculture au changement climatique est une nécessité. En effet, les petits agriculteurs seront directement affectés, ce qui représente un risque en terme de stabilité des zones rurales. Cette perspective rend nécessaire des stratégies et des services d'adaptation pour les zones agricoles et rurales, ainsi qu'un soutien public et privé à ces adaptations : promotion de pratiques agroenvironnementales, des méthodes agricoles alternatives, diversification des cultures, contrôle et limitation de l'usage d'organismes génétiquement modifiés et conservation de l'eau et des sols en limitant la consommation de telles ressources naturelles.

La Stratégie souligne le besoin de conformité des mesures juridiques nationales avec les engagements internationaux et régionaux visant à conserver la biodiversité et les services écosystémiques. Elle prévoit une gestion efficace et participative des aires protégées et une exploitation des ressources naturelles renouvelables pour un développement encadré dans les zones rurales, y compris par le biais de l'Évaluation de l'impact environnement (EIE), de l'évaluation stratégique environnementale (ESE) et des processus de délivrance de permis. Elle vise à aborder les limites du développement rural durable causé par l'usage non durable des ressources naturelles et des biens et services écosystémiques, en particulier l'énergie, la nourriture et l'eau, en améliorant l'efficacité, en introduisant des réformes institutionnelles et juridiques et en favorisant des programmes de coopération pour l'eau dans l'ensemble des secteurs et à travers les frontières. La Stratégie suggère également l'adoption de politiques, de mesures et d'instruments réglementaires pour une exploitation durable des ressources non renouvelables et la restauration post-extraction connexe.

Orientation stratégique 2.1 : Promouvoir l'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources naturelles et des écosystèmes			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.1.1. S'assurer que les mesures juridiques sont en place pour conserver la biodiversité et les systèmes écosystémiques conformément aux engagements internationaux et régionaux, le cas échéant.	Autorités nationales, société civile	En cours	Statut des mesures juridiques en place pour conserver la biodiversité et les services écosystémiques conformément aux engagements internationaux et régionaux Conditions des espèces et communautés (terrestres) définissant les habitats
2.1.2. Faire en sorte que les processus de gestion sont en place pour les zones protégées.	Autorités nationales et locales, institutions régionales, société civile	En cours	Part de zones protégées disposant de processus de gestion
2.1.3. Veiller à ce que l'Évaluation de l'impact environnemental, l'Évaluation stratégique d'impact et les processus d'octroi des permis sont en place pour réglementer le développement dans les zones rurales, ainsi que la surveillance et la gestion adaptative des interventions	Autorités nationales et locales, institutions régionales, société civile, secteur privé	En cours	Part des Parties contractantes disposant de processus d'octroi de permis en place pour réglementer le développement dans les zones rurales
2.1.4. Mettre en place des stratégies trans-sectorielles de gestion des ressources pour assurer que les ressources naturelles renouvelables sont	Autorités nationales et locales, société	En cours	Indice d'efficacité de l'eau Pourcentage d'eau utilisée dans les pratiques durables

extraites de manière à ne pas menacer l'utilisation future des ressources et sans dépasser leur rendement durable maximum	civile, secteur privé		de gestion de l'eau pour l'agriculture Nombre de bassins versants disposant de programmes intégrés de gestion des ressources en eau Part des forêts méditerranéennes bénéficiant d'une gestion durable
2.1.5. Atteindre un équilibre durable entre l'utilisation d'énergie, la production alimentaire et l'utilisation de l'eau, au moyen de l'amélioration de l'efficacité et de la promotion de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, ainsi qu'au moyen de l'introduction de réformes institutionnelles et juridiques.	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	En cours	Efficacité de l'utilisation de l'eau (domestique, industrielle, agricole) Efficacité de la consommation énergétique Taux d'énergie renouvelable utilisée dans la fourniture d'eau et des services d'assainissement Pourcentage d'eaux usées traitées par le pays (la cible est de 90 % d'ici à 2025) ; pourcentage d'eaux usées réutilisées par pays
2.1.6. Développer des modèles socio-économiques pour les choix stratégiques nationaux pour l'allocation de l'eau entre les usages agricoles, industriels et domestiques, prenant en compte les aspects environnementaux et sociaux et les besoins pour le développement économique.	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	En cours	Efficacité économique pour l'utilisation d'eau dans les secteurs domestiques, industriels et agricoles
2.1.7. Faire en sorte que l'extraction et la gestion des ressources non renouvelables sont réalisées de manière à minimiser les impacts environnementaux et que les systèmes octroyant les permis incluent la restauration post-extraction.	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	En cours	Part de Parties contractantes mettant en œuvre les systèmes d'octroi de permis concernant les secteurs de l'extraction
2.1.8. Développer des plans d'action pour la restauration de la terre à la suite d'activités extractives historiques.	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	En cours	Statut des plans d'action
Régional			
2.1.9. Développer ou renforcer les programmes transfrontaliers de coopération sur l'eau.	Institutions régionales, autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	En cours	Participation des pays au processus transfrontalier intégré de gestion des ressources en eau

La Stratégie prévoit la mise en place de banques de semences et de fonds de connaissances et encourage une collaboration régionale. Elle promeut la valorisation des connaissances traditionnelles et races primitives/cultivars, soulignant l'importance de leur intégration dans l'éducation et la formation pour les pratiques agricoles rurales.

Orientation stratégique 2.2 : Promouvoir la conservation et l'utilisation de variétés de plantes indigènes et traditionnelles et des races d'animaux domestiques, valoriser les connaissances et pratiques traditionnelles dans les décisions de gestion rurales			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.2.1. Créer des banques nationales de semences et des fonds de connaissances des variétés de plantes indigènes ou traditionnelles et des races d'animaux domestiques.	Autorités nationales et locales, associations et coopératives agricoles, société civile, universités, secteur privé	2016-2025	Nombre de banques de semences et fonds de connaissances en place
2.2.2. Soutenir l'intégration des connaissances traditionnelles dans l'éducation et la formation en direction des pratiques rurales et agricoles au niveau national.	Gouvernements nationaux, société civile, universités, secteur privé	En cours	Part des cours de formation agricoles qui incluent des connaissances traditionnelles
2.2.3. Promouvoir la valorisation des connaissances traditionnelles et races primitives/cultivars traditionnels dans les programmes de financement du développement rural.	Gouvernements nationaux, institutions donatrices	En cours	Nombre de programmes de développement rural comportant un soutien aux pratiques agricoles traditionnelles et aux races primitives/cultivars traditionnels
2.2.4 Soutenir l'intégration des connaissances traditionnelles et des races primitives/cultivars dans l'éducation et la formation en direction des pratiques rurales et agricoles au niveau national.	Gouvernements nationaux, institutions donatrices	En cours	Nombre de programmes de développement rural comportant un soutien aux pratiques agricoles traditionnelles et races primitives/cultivars
Régional			
2.2.5. Créer des collaborations régionales entre les banques de semences et les fonds de connaissances sur le pourtour méditerranéen.	Institutions régionales, société civile	2016-2025	Nombre de banques de semences fonctionnant dans la région

L'orientation stratégique 2.3 se focalise sur la promotion de réseaux de zones écologiquement protégées au niveau national et méditerranéen, ainsi que sur le renforcement des connaissances des parties prenantes concernant la valeur des services écosystémiques et les implications de la perte de biodiversité. Les pressions sur les zones protégées, favorisées par une couverture spatiale, une planification et une gestion insuffisantes nécessitent, au niveau national, des programmes renforçant la protection de la biodiversité et la gestion actuelle de telles zones. Des mécanismes juridiques ou de financement accompagnent les activités de sensibilisation sur la valeur économique, sociale et environnementale des services écosystémiques. La promotion de processus de réseautage nationaux et régionaux vise à réunir les directeurs et gestionnaires pour renforcer les synergies de leurs actions. Au niveau régional, la Stratégie approfondit le travail des réseaux, ainsi que la promotion de la nouvelle initiative « Liste verte » convenue entre l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et les Comités nationaux de l'UICN afin d'évaluer l'efficacité des organes de gestion des parcs¹⁸.

Orientation stratégique 2.3 : Promouvoir les réseaux de zones écologiquement protégées au niveau national et méditerranéen et sensibiliser davantage les parties prenantes sur la valeur des services écosystémiques et les implications de la perte de la biodiversité			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.3.1. Promouvoir des activités de réseau d'ampleur nationale pour les zones écologiquement protégées et dotées de statuts de protection semblables ou différents.	Autorités nationales et locales, société civile	2016-2019	Nombre d'initiative en réseaux pour les zones écologiquement protégées
2.3.2. Créer, à l'attention des parties prenantes locales, des programmes de sensibilisation à la valeur économique, environnementale et sociale des services rendus par les écosystèmes, et aux implications de la perte de biodiversité pour leurs vies quotidiennes.	Autorités nationales et locales, communautés rurales, société civile	2016-2020	Nombre de programmes créés à l'attention des parties prenantes locales, des programmes de sensibilisation à la valeur économique, environnementale et sociale des services rendus par les écosystèmes, et aux implications de la perte de biodiversité
2.3.3. Mise en place de mécanismes financiers (fonds nationaux, paiement pour les systèmes écosystémiques, compensations) pour soutenir les politiques assurant la fourniture de services environnementaux et sociaux.	Autorités nationales et locales	En cours	Statut des mécanismes financiers
Régional			
2.3.4 Promouvoir un réseau régional de gestionnaires des zones écologiquement protégées en tirant parti des expériences des initiatives existantes.	Institutions régionales	2016-2020	État du projet visant à promouvoir un réseau régional de gestionnaires des zones écologiquement protégées
Initiative phare			
2.3.5. Promouvoir la « Liste verte » dans les États riverains pour évaluer l'efficacité des organes de gestion des parcs récemment créés par le Congrès mondial des parcs de l'UICN.	UICN-Med et Comités nationaux UICN	En cours	Nombre de pays participant à l'initiative « Liste verte »

La Stratégie aborde les conséquences sociales et environnementales créées par les inégalités qui affectent les populations rurales, particulièrement les femmes et les jeunes, en développant des compétences et en créant des opportunités au moyen de programmes de développement rural prenant en compte les connaissances, compétences et techniques traditionnelles afin d'ajouter de la valeur aux territoires ruraux et aux biens culturels locaux. L'orientation stratégique 2.4. promeut un développement rural inclusif et durable, avec un accent particulier sur l'éradication de la pauvreté. Au niveau national, les mesures politiques et les arrangements fiscaux doivent encourager la multi-fonctionnalité rurale, liant le tourisme et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes. De telles actions doivent également favoriser un accès équitable et durable aux services locaux de base. Une action régionale se focalise sur les partenariats et réseaux internationaux visant à renforcer les capacités dans la promotion des connaissances, compétences et techniques traditionnelles ainsi que la mise en place de programmes de développement des capacités pour les communautés locales.

Orientation stratégique 2.4 : Promouvoir un développement rural inclusif et durable, avec un accent particulier sur l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes, y compris un accès équitable et durable aux services locaux de base pour les communautés rurales			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.4.1. Élaborer des programmes participatifs de développement rural pour encourager le développement économique durable des communautés rurales vulnérables, particulièrement au bénéfice des femmes et des jeunes, prenant également en compte la vulnérabilité de telles communautés face aux dangers naturels et provoqués par l'homme, reconnaissant la multifonctionnalité des zones rurales.	Gouvernements nationaux	En cours	Nombre de programmes de développement rural comportant des considérations de durabilité, y compris en ce qui concerne les femmes et les jeunes Nombre d'emplois ruraux créés dans les PME pour les femmes et les jeunes Taux de pauvreté rurale par pays (avec les femmes et les jeunes traités séparément)
2.4.2. Développer des programmes de formation pour encourager le retour aux compétences, à l'art et aux techniques traditionnelles, afin de protéger et préserver la culturelle locale ainsi que pour établir des activités économiques au niveau local.	Gouvernements nationaux	2016 - 2020	Nombre de participants aux programmes de formation et entreprises mises en place
2.4.3. Préparer des plans d'action pour soutenir le développement du tourisme rural qui atténuera le surpeuplement des villes et complexes hôteliers, stimulera l'utilisation de produits locaux et générera des opportunités d'emploi à l'échelle locale.	Gouvernements nationaux	En cours	Nombre de plans d'action préparés
Régional			
2.4.4. Développer des partenariats internationaux pour renforcer les capacités dans la promotion des connaissances, compétences et techniques traditionnelles et en créant des programmes de développement des capacités pour les communautés locales.	Institutions régionales	2016 - 2020	Nombre de partenariats internationaux créés pour renforcer les capacités dans la promotion des connaissances, compétences et techniques traditionnelles et en créant des programmes de développement des capacités pour les communautés locales

Afin d'assurer l'accès équitable des petits producteurs et des producteurs locaux aux canaux de distribution et aux marchés, y compris le marché du tourisme (orientation stratégique 2.5), Les programmes nationaux soutenant les technologies écologiques et biologiques ajouteront de la valeur aux actifs, produits et processus locaux. Ce résultat peut être obtenu par le recours aux produits et processus innovants, programmes de coopération, instruments du marché, plans de commercialisation et programme d'étiquetage. La Stratégie se focalise sur la valeur ajoutée de l'agriculture biologique, étiquetée et de conservation, tout en contrôlant et en limitant l'usage d'organismes génétiquement modifiés. Du côté de la demande, des campagnes de sensibilisation seront développées afin d'informer les consommateurs concernant les bénéfices économiques locaux.

Orientation stratégique 2.5 : Assurer l'accès des producteurs locaux aux canaux de distribution et marchés, y compris le marché du tourisme			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.5.1. Entreprendre des actions pour améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés, y compris le marché du tourisme, par le recours aux produits et processus innovants, programmes de coopération, instruments du marché, plans de commercialisation et programme d'étiquetage.	Environnement national, régional et local, société civile, coopératives locales	2016-2020	Taux d'efficacité du marché pour les petits producteurs Nombre de pays ayant entrepris de telles actions pour améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés
2.5.2. Entreprendre des initiatives pour davantage sensibiliser aux bienfaits environnementaux et sociaux de la consommation des produits locaux, y compris dans le secteur du tourisme.	Environnement national, régional et local, société civile, coopératives locales	2016-2020	Nombre de pays ayant lancé des initiatives pour davantage sensibiliser aux bienfaits environnementaux et sociaux de la consommation des produits locaux
2.5.3 Développer et renforcer l'agriculture basée sur des technologies agro-environnementales et bio, y compris l'agriculture biologique, labellisée, et les agricultures de conservation, contrôlant et limitant l'usage d'organismes génétiquement modifiés, avec un soutien particulier aux petits agriculteurs.	Environnement national, régional et local, société civile, coopératives locales, secteur privé	En cours	Nombre de pays entreprenant de telles actions nationales

Objectif 3 : Planifier et gérer des villes durables en Méditerranée

Bien que touchée par la crise économique, l'urbanisation de la population méditerranéenne continue à un rythme rapide, en particulier sur les rives sud. Deux personnes sur trois vivent déjà dans les zones urbaines des pays méditerranéens, ce qui correspond à un pourcentage plus élevé que la moyenne mondiale. D'ici 2050 environ, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains prévoit que la population urbaine atteindra environ 170 millions de personnes dans les pays de la rive nord (140 millions en 2005) et dépassera 300 millions de personnes au sud et à l'est (151 millions en 2005). De sérieuses difficultés s'ensuivront ; par exemple, d'ici 2030, quelque 42 millions d'habitations supplémentaires seront nécessaires, principalement dans les villes¹⁹. En outre, la plupart des villes méditerranéennes, en particulier celles situées sur les côtes, ne sont pas, présentement, gérées de façon durable, en ce sens que leur empreinte écologique est encore trop importante, particulièrement en ce qui concerne la capacité de charge de ces côtes. Au même moment, le potentiel des villes en tant que moteurs d'un changement économique et social innovant et durable n'est pas suffisamment reconnu.

Les villes côtières méditerranéennes sont parfois insuffisamment résilientes dans leur capacité à faire face aux risques et dangers d'origine naturelle ou humaine. De plus, elles sont très fortement dépendantes énergétiquement et la part des énergies renouvelables utilisées ainsi que leur capacité productive en terme d'énergie renouvelable, d'agriculture urbaine et de recyclage sont sous-utilisées. La production de déchets dans la région a grandement augmenté durant la dernière décennie, principalement en raison de la pression démographique et de la consommation accrue. La gestion des déchets nécessite des améliorations significatives : tandis que trois-quart des déchets sont collectés, la plus grande partie est déposée dans des décharges à ciel ouvert, pouvant entraîner des impacts négatifs sur la santé et l'environnement. Moins de 10 % des déchets collectés dans la région méditerranéenne ont été recyclés en 2014²⁰. La participation des résidents dans la prise de décision concernant les questions urbaines dans de nombreuses municipalités demeure faible, il en va de même pour le niveau d'accès aux services urbains.

Les perspectives de croissance urbaine dans les villes méditerranéennes tendent vers une exacerbation des défis actuels : consommation foncière excessive, accélération de la dégradation du patrimoine culturel bâti, pollution des nappes phréatiques, gestion des déchets inefficace et leurs effets cumulatifs sur les milieux et la santé des populations. Sur cette base, si des actions et initiatives visant à corriger les aspects négatifs des déséquilibres territoriaux, environnementaux, économiques et sociaux induits par les villes ne sont pas mises à exécution, les sociétés et les écosystèmes méditerranéens pourraient en subir de graves conséquences dans l'avenir, particulièrement s'il y a combinaison avec les impacts négatifs attendus du changement et de la variabilité climatiques. Ces changements affecteront probablement plus durement les rives de la Méditerranée, là où la majorité de la population vit dans des villes.

Des politiques rationnelles en faveur de la cohésion sociale et territoriale dans les zones rurales, qui sont abordées sous l'objectif 2, sont également nécessaires pour assurer des zones urbaines durables. L'accessibilité urbaine est liée à la sécurité alimentaire et à des formes durables de développement rural : de mauvaises conditions rurales ont une incidence sociale et politique profonde sur les villes, étant donné que les zones urbaines sont largement peuplées par des migrants ruraux.

Les villes sont primordiales pour le développement durable en Méditerranée. Elles constituent le moteur du développement économique, de l'innovation et de la créativité : le programme des villes respectueuses de l'environnement constitue un exemple du potentiel d'une zone urbaine contribuant à la durabilité. Pour ces raisons, une nouvelle approche durable et créative à la planification et à la gestion des agglomérations urbaines méditerranéennes, offrant des solutions durables sur le long terme et s'inspirant des aspirations et compréhensions communes au sein des parties prenantes clés, constitue le meilleur espoir pour le futur urbain méditerranéen.

Les zones urbaines « vertes » et « bleues » dans la ville ont une multitude de fonctions environnementales et socioculturelles positives : l'atténuation des pressions environnementales, une amélioration de l'esthétique, la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain, l'atténuation des inondations et la fourniture de services écosystémiques urbains directs et indirects. Les zones urbaines vertes et bleues ou les « infrastructures vertes et bleues » constituent des réseaux de systèmes écologiques naturels et ouvrages fournissant un éventail de services afin d'accroître la résilience des systèmes urbains. Tandis que le simple ajout d'une zone verte n'aurait qu'un effet mineur sur la durabilité générale de la ville et un parc prévu dans une zone inaccessible ne satisferait pas les besoins des citoyens, tout en exigeant de nombreuses ressources pour sa gestion, le même parc pourrait acquérir plus de valeur si ses éventuels services écosystémiques généraux (y compris la gestion de l'eau) sont pris en compte. Plusieurs meilleures pratiques de gestion peuvent s'appliquer aux villes. En outre, les projets de régénération urbaine et les nouveaux établissements urbains peuvent également être planifiés et conçus sur la base des meilleures pratiques de gestion liées à l'infrastructure multifonctionnelle verte et bleue. Cela contribuera à la transition vers des environnements plus résilients aux conditions changeantes futures. Voir : Haase, Larondelle, et al., 2014 ; Pelorosso, Gobattoni, Lopez, & Leone, 2013.²¹

La Stratégie aborde les pressions sur l'environnement, en particulier liée à la détérioration côtière causée par l'expansion urbaine, parfois déclenchée par le développement touristique. Les solutions proposées incluent le renforcement du développement de villes de petite taille et de taille moyenne en tant que points focaux pour le développement régional durable, et la surveillance et le contrôle de l'urbanisation et de l'empiètement côtiers. Elle souligne le besoin de réglementations et d'instruments puissants pour la planification spatiale et le tourisme. En outre, elle appelle à la promotion des infrastructures bleues et vertes, d'espaces publics ouverts sûrs et verts qui fourniront des services écosystémiques urbains contribuant à une meilleure résilience face au changement et à la variabilité climatiques. Cette mesure nécessite l'utilisation de systèmes de planification spatiale, le renforcement des capacités et le partage des meilleures pratiques au niveau national ainsi que la préparation de lignes directrices régionales pour la planification d'infrastructures multi-fonctionnelles vertes et bleues en Méditerranée.

Orientation stratégique 3.1 : Appliquer des processus de planification spatiale holistiques et intégrés et autres documents pertinents, ainsi qu'une conformité améliorée avec les règles et règlements respectifs afin d'accroître la cohésion économique, sociale et territoriale et réduire les pressions sur l'environnement			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.1.1. Utiliser des systèmes de planification spatiale pour assurer le développement équilibré dans les zones urbaines incorporant des mesures pour la fourniture d'infrastructures, et le cas échéant la réduction de l'appropriation des terres, ainsi que la fourniture d'infrastructures urbaines multifonctionnelles vertes et bleues, fournissant des services écosystémiques également importants pour l'adaptation au changement climatique.	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification	2016-2025	Nombre de pays utilisant des systèmes de planification spatiale pour le développement urbain du littoral
3.1.2. Assurer que des stratégies juridiquement contraignantes pour le développement touristique sont en place pour les zones souffrant des pressions touristiques, et pour l'expansion immobilière et la détérioration du littoral connexes.	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification	2016-2025	Des stratégies juridiquement contraignantes pour le développement touristique sont mises en place

3.1.3. Renforcer les petites villes et de taille moyenne en tant que points focaux pour le développement régional qui réduira la pression humaine sur les agglomérations urbaines, y compris en assurant des liaisons de transport appropriées depuis les principaux centres urbains vers les agglomérations de taille moyenne et petite.	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile	2016-2020	Tendances démographiques par pays dans les établissements urbains de grande, moyenne et petite tailles
3.1.4. Promouvoir la protection, rehausser la qualité et création de nouveaux espaces ouverts publics sûrs, ombragés et verts et faisant partie d'un réseau d'infrastructures vertes.	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile	En cours	Nombre de pays et de grandes villes disposant d'initiatives visant à améliorer les espaces publics en plein air Espaces publics urbains en plein air par habitant (m ² par habitant)
Régional			
3.1.5. Surveiller l'urbanisation littorale et les empiètements au niveau régional et épauler les autorités nationales et locales par un soutien dans leurs opérations de surveillance.	Institutions internationales et régionales, autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification	2016-2020	État des projets de surveillance de l'urbanisation littorale et des empiètements au niveau régional et des projets de soutien aux autorités nationales et locales Nombre de projets de renforcement des capacités et d'assistance technique concernant la surveillance de l'urbanisation littorale et des empiètements au niveau régional
3.1.6. Mettre en place un processus régional pour renforcer les capacités et partager les bonnes pratiques sur l'amélioration de l'observation des obligations relatives aux règles de la planification spatiale.	Institutions internationales et régionales, autorités nationales et locales, société civile	2016-2020	État du processus régional pour renforcer les capacités et partager les bonnes pratiques sur l'amélioration de l'observation des obligations relatives aux règles de la planification spatiale
3.1.7. Mettre en place un processus pour préparer des lignes directrices régionales pour la planification d'infrastructures multifonctionnelles vertes et bleues et fournir des opportunités d'échange de meilleures pratiques de gestion urbaine connexes.	Institutions internationales et régionales, autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	2016-2020	Zone urbaine bleue et verte (m ² par habitant) Surfaces perméables (m ² par habitant)
3.1.8. Identifier les points chauds de la biodiversité urbaine en Méditerranée et partager les expériences relatives à leur protection.	Institutions régionales internationales, autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile	2016-2020	Nombre de pays ayant des points chauds identifiés de biodiversité urbaine

La Stratégie promeut la participation des populations urbaines à la planification et aux prises de décisions comme moyen d'aider une planification urbaine durable (orientation stratégique 3.2). À cet égard, il est essentiel d'assurer les flux d'informations et de renforcer les capacités de participation conformément à la Déclaration de Nauplie : promouvoir la démocratie territoriale dans l'aménagement du territoire (2014)²². Au niveau régional, des mécanismes participatifs seront établis et des régimes de gouvernance mis en place afin de permettre aux juridictions urbaines de réglementer, enregistrer et gérer les terres dans un cadre fondé sur les droits. En outre, les mesures d'aménagement soutiendront le développement de modèles urbains intégrant les établissements informels au sein du tissu urbain au moyen d'un aménagement territorial avant-gardiste. Les réseaux régionaux de villes seront développés ou renforcés et un ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée sera développé en coopération avec les réseaux. Cette initiative permettra d'assurer que les villes méditerranéennes sont des villes planifiées pour être inclusives, sûres, résilientes et durables. Une cible associée à cette orientation stratégique consiste à renforcer l'urbanisation inclusive et durable et les capacités pour un aménagement et une gestion participatifs, intégrés et durables des établissements humains dans tous les pays d'ici à 2030.

Orientation stratégique 3.2 : Encourager l'urbanisation inclusive et renforcer les capacités de planification et de gestion intégrée des établissements humains			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.2.1. Renforcer la gouvernance urbaine par l'établissement de mécanismes de communication et de participation pour rehausser l'implication et l'engagement des parties prenantes urbaines dans la prise des décisions.	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile secteur privé	2016-2020	Nombre de pays ayant prévu de tels mécanismes participatifs dans leur législation relative à la planification
3.2.2. Structurer et intégrer les établissements humains informels dans les villes et anticiper les taux probables de croissance urbaine par une planification territoriale mieux équilibrée et la fourniture de logements décents et abordables.	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile	2016-2020	Nombre de pays disposant de processus d'intégration des établissements informels Habitants des établissements humains informels Taux de pauvreté urbaine
3.2.3. Mettre en place des régimes de gouvernance permettant aux juridictions urbaines de réglementer, enregistrer et gérer les terres, au sein d'un cadre fondé sur les droits.	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile	2016-et au-delà	Nombre de pays ayant une législation nationale prévoyant un libre accès au littoral
Régional			
3.2.4. Élaborer ou renforcer les programmes de travail régional en réseaux et de partenariats régionaux entre les villes et au niveau de la ville-région sur le pourtour méditerranéen pour promouvoir le partage des connaissances et le renforcement des capacités sur les villes durables.	Institutions internationales et régionales, gouvernements locaux, société civile, autorités nationales	2016-et au-delà	Nombre de programmes de partenariats de réseaux fonctionnant dans des zones de villes durables Statut des sites déclarés « Patrimoine mondial » par l'UNESCO dans les pays méditerranéens
Initiative phare			
3.2.5. Créer un ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée, en vue de planifier des villes qui travailleront pour tous, afin de les	Institutions internationales et régionales, autorités nationales	2016-2020	État de l'ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée

rendre inclusives, sûres, résilientes et durables.	et locales, autorités chargées de la planification, société civile, secteur privé		
--	---	--	--

La Stratégie se concentre sur la protection et la restauration des centres urbains historiques comme moyen de retenir la population et l'activité économique, pour renverser la tendance de leur désolation et leur marginalisation croissantes, sur la base d'incitations fiscales et de planification (orientation stratégique 3.3). Elle se focalise également sur la création d'opportunités pour le renforcement du caractère local particulier à la fois dans la planification et le développement de projet afin de renforcer l'attractivité locale. Cette méthode reconnaît que le maintien des spécificités des territoires peut favoriser le développement économique et un avantage concurrentiel. La Stratégie recommande le développement ou le renforcement des réseaux historiques de villes historiques, impliquant les acteurs économiques, y compris le secteur du tourisme et celui représentant les industries traditionnelles. En outre, une fourniture adéquate en logements sociaux associée à des incitations fiscales et la réhabilitation de centres historiques pourrait renforcer l'attractivité du centre historique par rapport aux expansions urbaines périphériques. Au niveau régional, la mise en réseau des centres historiques et leur connexion avec des usages économiques sont présentées comme un moyen d'assurer la viabilité.

Orientation stratégique 3.3 : Promouvoir la protection et la réhabilitation des zones urbaines historiques de la Méditerranée			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.3.1. Faire usage des formes de réhabilitation intégrées et durables des centres urbains historiques, en tirant parti des bonnes pratiques pour maintenir la population dans les centres historiques.	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile, secteur privé	2016-2020	Migration des populations entre les zones urbaines nouvelles et anciennes, par sous-région
3.3.2. Mettre en place des incitatifs fiscaux et de planification pour utiliser et réhabiliter les centres urbains historiques.	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification	2016-2020	Nombre de pays utilisant des incitatifs fiscaux et de planification pour utiliser et réhabiliter les centres urbains historiques
3.3.3. Créer des opportunités pour renforcer le caractère distinctif local à la fois dans la planification et le développement de projets afin de renforcer l'attractivité locale, en tant qu'outil pour le développement économique et le renforcement de l'avantage concurrentiel.	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification	En cours	Outils créés
3.3.4. Fournir des logements sociaux adéquats associés à des avantages fiscaux et la réhabilitation des centres historiques pour renforcer l'attractivité du centre historique en comparaison aux expansions urbaines périphériques.	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification	En cours	Projets de réhabilitation des centres historiques

Régional			
3.3.5. Élaborer ou renforcer les réseaux existants de villes historiques en Méditerranée, impliquant les acteurs économiques, y compris le secteur touristique et celui représentant les industries traditionnelles	Institutions nationales et régionales, autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile, secteur privé	2016-2020	Couverture des villes historiques méditerranéennes dans les réseaux internationaux

La production et la gestion des déchets demeurent une préoccupation majeure dans de nombreuses régions urbaines de la Méditerranée (orientation stratégique 3.4). La stratégie promeut des mesures nationales pour mettre en œuvre des solutions innovantes dans la gestion des déchets, conformément aux hiérarchies dans ce domaine : prévention ; réutilisation ; recyclage, récupération, et, comme solution de dernier recours, l'élimination. Il est également crucial de bâtir des programmes de modification des comportements qui mèneront à une réduction des volumes de déchets et de développer des cadres juridiques et financiers pour soutenir la gestion durable des déchets. Au niveau régional, une évaluation de l'efficacité des solutions de hautes et de basses technologies, y compris, mais sans s'y limiter les mesures économiques et de sensibilisation ayant été mises en œuvre, sera réalisée afin de favoriser leur utilisation plus vaste dans les efforts de réduction des déchets. Pour finir, la Stratégie inclut également une action régionale pour le développement d'une base de données de déchets générés et traités et les flux de matières connexes. La cible associée à cette orientation stratégique consiste à réduire la génération de déchets manière significative au moyen de la prévention, de la réduction, du recyclage et de la réutilisation d'ici à 2030.

Orientation stratégique 3.4 : Promouvoir une gestion durable des déchets dans le contexte d'une économie plus circulaire			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.4.1. Mettre en œuvre des solutions innovantes, intégrées et durables de gestion des déchets, conformément à la hiérarchie des déchets suivante : prévention ; réutilisation ; recyclage ; récupération, et élimination.	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	En cours	Pourcentage de déchets traités par type de traitement Déchets générés par type et par pays
3.4.2. Élaborer des programmes visant à encourager les communautés locales à modifier leurs comportements eu égard aux déchets.	Gouvernements locaux, société civile, autorités nationales, secteur privé	En cours	Déchets municipaux générés
3.4.3. Élaborer des cadres juridiques et financiers pour la gestion durable des déchets.	Gouvernements locaux, société civile, autorités nationales, secteur privé	En cours	Statut des cadres
Régional			
3.4.4. Développer une base de données solide sur les déchets générés et traités et les flux de matières connexes.	Organisations régionales, autorités nationales	2016-2020	Création et mise à jour de la base de données

Initiative phare			
3.4.5. Entreprendre des évaluations régionales ainsi que des échanges de connaissances des solutions à hautes et basses technologies, mis en œuvre avec succès au vu d'atteindre une réduction des déchets.	Institutions régionales, Autorités nationales et locales, universités, société civile, secteur privé	2018-et au-delà	État de l'initiative d'évaluation Déchets générés par type et par pays

De nombreuses villes méditerranéennes ont accru leur dépendance par rapport aux véhicules privés, ce qui a augmenté encore l'étalement urbain, avec pour résultats la pollution, les encombrements, des coûts économiques et sociaux élevés et l'occupation des sols aux fins de gestion du trafic et du stationnement. La Stratégie demande, dans son orientation stratégique 3.5, de réduire la dépendance envers les véhicules privés en développant des systèmes de transports publics intégrés et efficaces entre les villes côtières et les régions qui leur correspondent et également d'anticiper la croissance future et les besoins en transports, sur la base de transports à fournir principalement sous la forme de transports collectifs. Au niveau régional, un cadre durable de transport et de mobilité sera développé pour la Méditerranée.

Orientation stratégique 3.5 : Promouvoir des modèles d'aménagement spatial urbain et des options technologiques qui réduisent la demande de transport et stimulent la mobilité et l'accessibilité durables dans les zones urbaines

Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.5.1. Mettre en place des mesures de planification spatiales qui réduisent le besoin de mobilité privée personnelle.	Autorités nationales et locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile, secteur privé	En cours	Nombre de pays disposant de telles mesures de planification en place qui réduisent le besoin de mobilité privée personnelle
3.5.2. Réduire les embouteillages urbains et la pollution au moyen d'instruments économiques et réglementaires promouvant des systèmes de transports collectifs peu polluants au niveau local urbain et des transports maritimes publics (voies bleues) des réseaux multimodaux et des transports de marchandises plus durables.	Autorités nationales et locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de villes côtières disposant de systèmes intégrés de transports publics Pourcentage de la population urbaine utilisant les transports publics Nombre par habitant urbain de véhicules privés
3.5.3. Augmenter la connectivité virtuelle au moins pour les services de base afin de réduire le besoin de voyager	Autorités nationales et locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile, secteur privé	2016-2020	

Régional			
3.5.4. Développer un cadre méditerranéen durable de transport et de mobilité, prenant en considération les objectifs de la politique des transports de l'UE et autres initiatives régionales pertinentes, y compris lignes directrices pour des villes compactes, afin de minimiser les coûts de mise en œuvre des transports et services.	Institutions régionales, autorités nationales et locales, société civile	2016-2020	État du cadre méditerranéen durable de transport et de mobilité

La Stratégie promeut des bâtiments verts, y compris la mise à niveau des installations existantes, afin de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de l'environnement construit (orientation stratégique 3.6). Au niveau national, différents instruments doivent être mis en place afin de construire des bâtiments verts et mettre à niveau les bâtiments existants (par ex. accords juridiques et institutionnels, stratégies, programmes de soutien, programmes de formation et normes) tandis que les normes, certificats et cadres de qualité régionaux fourniront des orientations aux efforts nationaux afin d'encourager des constructions vertes adaptées au climat méditerranéen. Au niveau régional, la Stratégie se focalise sur le développement de normes, certificats et cadres de qualité régionaux afin d'encourager la construction de bâtiments verts, adaptés au climat méditerranéen.

Orientation stratégique 3.6 : Promouvoir la construction de bâtiments verts afin de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de l'environnement construit			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.6.1. Mettre en place des montages, stratégies, schémas, programmes de formation et normes institutionnelles et juridiques afin de construire des bâtiments verts et mettre à niveau les constructions existantes.	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé, associations professionnelles (architectes, ingénieurs civils)	2016-et au-delà	Nombre de pays disposant de normes de construction verte
Régional			
3.6.2. Élaborer des normes et certificats régionaux et des cadres de qualité pour encourager la construction de bâtiments verts adaptés au climat méditerranéen.	Institutions régionales, Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé, associations professionnelles	2016-2020	État des normes et certificats régionaux et des cadres de qualité pour la construction de bâtiments verts

Les zones urbaines, en particulier celles situées sur le littoral sont vulnérables aux catastrophes naturelles et causées par l'homme et aux changements à grande échelle, y compris le changement climatique. L'orientation stratégique 3.7 se focalise sur le renforcement de la résilience urbaine face à ces risques. En plus des mesures régionales liées à la préparation aux urgences en vertu de la gouvernance, la Stratégie souligne également un certain nombre d'actions requises par les villes en ce qui concerne la résilience. Au niveau national, l'adaptation au changement climatique est abordée par la mise en œuvre de programmes augmentant la résilience urbaine. Cette mesure comprend la préparation et la mise en œuvre de plans d'action basés sur des approches de prévention, de préparation et de réponse, afin d'améliorer la résilience urbaine face aux risques naturels et induits par l'homme, y compris au moyen de solutions naturelles, de développement rationnel et de sensibilisation. Les lignes directrices nationales pour la planification d'infrastructures vertes et bleues seront préparées et soutiendront également les plans d'adaptation au changement climatique au niveau urbain. La troisième

action nationale inclut la préparation et la mise en œuvre de plans d'action pour améliorer la résilience urbaine quant aux risques naturels et induits par l'homme, y compris au moyen de solutions naturelles, de développement rationnel et de sensibilisation. La quatrième action nationale se focalise sur la réalisation d'une série de mesures intégrées pour soutenir la productivité des villes en terme de production d'énergie, de compostage et d'agriculture urbaine et périurbaine, y compris au moyen de la reconnaissance de telles activités comme constituant une utilisation des sols et des activités économiques, en s'assurant que les garanties de santé publique sont en place. Au niveau régional, la Stratégie demande un inventaire des autorités locales qui, dans la région, travaillent à élaborer des mécanismes de réponse aux risques naturels.

Orientation stratégique 3.7 : Renforcer la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité quant aux risques naturels et induits par l'homme y compris le changement climatique			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.7.1. Veiller à ce que les plans relatifs à l'espace urbain soient soumis à la prise en compte du changement climatique.	Autorités nationales et locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile, secteur privé	En cours	Nombre de pays qui ont mis en vigueur des dispositions légales pour la prise en compte du changement climatique dans les plans d'aménagement
3.7.2. Élaborer des lignes directrices nationales pour la planification d'infrastructures vertes et bleues, faisant référence aux risques naturels et ceux induits par l'homme, y compris le changement climatique.	Autorités nationales et locales, autorités urbaines chargées de la planification, secteur privé, société civile	En cours	Nombre de pays dotés de lignes directrices sur la réduction des risques au niveau national en ce qui concerne la planification d'infrastructures vertes et bleues
3.7.3. Préparer et appliquer des plans d'action visant à améliorer la résilience urbaine face aux risques naturels et ceux induits par l'homme, y compris par des solutions naturelles, un développement rationnel et la sensibilisation.	Autorités nationales et locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile	En cours	Nombre de pays disposant de plans d'action pour améliorer la résilience urbaine face aux risques naturels et induits par l'homme – sur la base d'approches de prévention, de préparation et de réponse
3.7.4. Réaliser une série de mesures pour soutenir la productivité des villes en terme de production d'énergie, de compostage et d'agriculture urbaine et périurbaine, y compris au moyen de la reconnaissance de telles activités en tant qu'utilisation des sols et des activités économiques, tout en assurant que les garanties de santé publique sont en place.	Autorités nationales et locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile, secteur privé	En cours	Nombre de pays disposant de plans d'intervention d'urgence abordant les principales installations
Régional			
3.7.5. Créer un inventaire des autorités locales méditerranéennes élaborant des mécanismes de réponse aux risques naturels, y compris des actions d'adaptation aux changements climatiques et les bonnes pratiques connexes.	Institutions régionales, autorités nationales et locales, société civile	2016-2020	État de l'inventaire des autorités locales méditerranéennes élaborant des mécanismes de réponse aux risques

Objectif 4 : Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée

Aborder le changement climatique constitue une priorité pour la Méditerranée. Comme il a été souligné dans le Cinquième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique, la région Méditerranéenne, considérée comme l'un des principaux points chauds mondiaux du changement climatique est hautement vulnérable à ses impacts négatifs.

La variabilité et le changement climatiques sont déjà évidents en Méditerranée. Au cours des dernières décennies, le nombre de journées et de nuits chaudes, de vagues de chaleur, de précipitations extrêmes et la sécheresse du sol a augmenté et le nombre de journées froides a baissé. En ce qui concerne l'élévation du niveau de la mer, certaines régions de la mer Méditerranée connaissent une élévation moyenne de 6mm/an, mais également des baisses de plus de 4mm/an²³. Tous les modèles de projection s'accordent sur le réchauffement et la sécheresse futurs de la région ainsi que des risques importants et des coûts pour l'économie régionale, les agglomérations et la biodiversité. Plus précisément, dans le Cinquième rapport d'évaluation du Groupe, le scénario d'émissions moyennes-faibles (RCP 4,5), la température moyenne de l'air en surface de la région devrait augmenter de 2-4 °C d'ici 2081-2100 par rapport à 1986-2005 et les précipitations annuelles moyennes devraient baisser de 10-20 %. Dans le scénario pessimiste, d'ici 2100 les températures moyennes pourraient augmenter jusqu'à 7,5° et les précipitations moyennes baisser jusqu'à 60 %. En ce qui concerne le niveau de la mer, une augmentation moyenne de 0,4-0,5 m est projeté pour la plus grande partie de la Méditerranée.

Selon la portée des perturbations climatiques, les conséquences du changement climatique devraient empirer davantage les situations critiques dans la région. La Méditerranée fera face à un risque accru de désertification et de dégradation des sols, une élévation du niveau de la mer, une augmentation de la durée et de l'intensité des sécheresses, des changements dans la composition des espèces, des pertes d'habitats et des pertes de productions agricoles et forestières entraînant un risque d'érosion côtière, de dommages sur les infrastructures et une sécurité de l'eau et alimentaire menacée. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui souffrent déjà de la plus faible disponibilité en eau par habitant du monde, seront encore plus touchés. Ces risques ont tous des impacts sociaux et humains liés à la vulnérabilité accrue, en particulier des groupes vivant déjà dans de mauvaises conditions. De plus, en raison des caractéristiques physiques inhérentes des petites îles, le Cinquième rapport d'évaluation reconfirme l'important niveau de vulnérabilité face aux facteurs du climat des petites îles caractéristiques de la mer Méditerranée.

La contribution mondiale des gaz à effet de serre de la région varie considérablement avec les pays européens du nord de la Méditerranée contribuant bien plus aux émissions que les pays du sud de la Méditerranée. Néanmoins, les empreintes carbone sont également de plus en plus stables en Méditerranée, soulignant la nécessitant de l'atténuation du changement climatique. En particulier, le secteur de l'énergie, dont les émissions de gaz à effet de serre représentent 85 % au Moyen-Orient et dans la région d'Afrique du Nord²⁴ et le secteur du transport joue un rôle important dans les efforts d'atténuation.

Dans la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable de 2005, une série d'actions a été recommandée afin d'aborder les défis communs d'adaptation et d'atténuation. D'autres initiatives liées au changement climatique ont suivi, en particulier Groupe d'expert sur le changement climatique de l'Union pour la Méditerranée, dont le mandat est de fournir une plateforme multilatérale et à multiples parties prenantes pour échanger des informations, des meilleures pratiques et des opportunités de coopération transfrontières.

Toutefois, les progrès vers une région méditerranéenne verte, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat, demeurent limités et contraints par un certain nombre de problèmes et barrières qui doivent encore être abordés. Les connaissances, données et informations scientifiques issues de la

recherche et des systèmes de surveillance ne sont pas assez développées. Lorsque de telles ressources ont été développées, elles sont difficilement utilisables dans les processus de prise de décision. De plus, même lorsque les informations sont disponibles, elles ne sont souvent pas utilisées. La sensibilisation aux cobénéfices des politiques sur le changement climatique pour le développement économique est faible, entravant ainsi leur mise en œuvre. Les efforts régionaux de coopération sont dispersés et pourraient bénéficier d'une coordination. Les distorsions persistantes du marché et les besoins substantiels en matière de financement et de technologie au sein de la région limitent le changement vers des modèles de développement plus respectueux de l'environnement, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. En outre, la participation du public, l'implication des secteurs privés et financiers et la capacité de tirer profit des mécanismes internationaux de financement doivent être renforcées.

L'adaptation au changement climatique est tout aussi importante que de s'attaquer à ses causes initiales. Les pays méditerranéens doivent identifier et développer une approche régionale pour l'adaptation au changement climatique avec des priorités régionales communes afin d'accroître la résilience de la Méditerranée face au changement climatique. Cette tâche constitue le principal objectif du Cadre stratégique d'adaptation au changement climatique pour les aires marines et côtières méditerranéennes. Ce cadre aidera les parties prenantes et les décideurs politiques à tous les niveaux dans l'ensemble de la Méditerranée afin de : (i) promouvoir un environnement favorable pour l'intégration des adaptations dans la planification nationale et locale, (ii) promouvoir et échanger les meilleures pratiques et les mesures à « faibles regrets », (iii) promouvoir la levée des fonds nécessaires et (iv) échanger et accéder aux meilleures données, connaissances, évaluations et outils disponibles pour une prise de décision efficace et éclairée sur l'adaptation.

La région méditerranéenne se trouve à un carrefour en ce qui concerne le changement climatique et le développement. Si aucune mesure n'est prise, le changement climatique présentera un risque pour la croissance économique et risque de nuire à la réalisation des Objectifs de développement durable dans la plupart des pays méditerranéens. Le changement climatique n'est plus considéré comme un problème environnemental ou de société, mais plutôt comme un défi du développement nécessitant une politique urgente et dynamique et des réponses techniques au niveau régional, national et local. L'adaptation ne concerne pas uniquement la réponse directe aux impacts du changement climatique, mais également la gestion des sources plus vastes de vulnérabilités existantes. L'atténuation n'implique pas uniquement d'éviter un changement climatique dangereux, mais constitue également une opportunité de réorienter la manière dont sont utilisées les ressources naturelles, et ce dans des directions plus durables.

Les politiques de changement climatique doivent être fondées sur des données et des connaissances scientifiques solides, associées à une sensibilisation et des capacités techniques afin d'assurer une prise de décision éclairée à tous les niveaux, reconnaissant et protégeant les services d'adaptation et d'atténuation du changement climatique des écosystèmes naturels (orientation stratégique 4.1). Au niveau national, la Stratégie plaide pour le renforcement des systèmes de surveillance et l'établissement de programmes de communication innovants avec la coopération des institutions académiques, de centres d'excellence et d'institutions nationales et intergouvernementales et également par le biais de programmes d'éducation et de campagnes de sensibilisation. Elle souligne également l'évaluation et le renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique des écosystèmes, tels que les côtes et les zones humides, ainsi que leurs services d'atténuation, comme c'est le cas pour les forêts et les zones marines - en considérant que ces mesures sont souvent disponibles sans investissement initial. Au niveau régional, la Stratégie promeut un programme de recherche méditerranéen à mettre en œuvre au moyen de synergies, de partage de données et d'une harmonisation et une éducation au niveau régional via différents programmes tels que les programmes de cours à distance ouverts à tous (MOOC) sur les questions du changement climatique en Méditerranée. Cette section contient également une action régionale pour le renforcement des capacités de surveillance et d'analyse du changement climatique au moyen d'accords multi-pays de partage de données et de l'intégration d'observations climatiques existantes et de systèmes d'alerte précoce. Cela nécessite la promotion d'indicateurs et d'instruments harmonisés pour les évaluations de la vulnérabilité et de l'atténuation du changement climatique tels que l'analyse des risques liés au changement climatique et la planification de

l'adaptation en cas d'incertitude, la gestion des risques de catastrophes, les coûts économiques du changement climatique, ainsi que la surveillance, le compte-rendu et la vérification des émissions/réductions d'émissions des gaz à effet de serre. L'initiative phare se focalise sur la mise en place d'un mécanisme régional d'interface « science-politique », incluant les sciences sociales et comportementales, adopté par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, afin de préparer des évaluations et orientations scientifiques régionales, sur les tendances, les impacts et les options d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Orientation stratégique 4.1 : Accroître la connaissance scientifique, sensibiliser et développer des capacités techniques pour faire face au changement climatique et assurer une prise de décision éclairée à tous les niveaux, reconnaissant et protégeant les services d'adaptation et d'atténuation du climat des écosystèmes naturels			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.1.1. Actualiser, entretenir et élargir les systèmes de surveillance du climat, et de l'eau, ainsi que la météorologie.	Gouvernements nationaux, agences d'État spécialisées, institutions régionales et mondiales, universités	2016-2022	Systèmes de surveillance du climat, de la météorologie et de l'eau sont en place et opérationnels
4.1.2. Évaluer, communiquer, protéger et renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique des écosystèmes tels que les côtes et les zones humides, ainsi que leurs services d'atténuation, comme c'est le cas pour les forêts et les zones marines.	Gouvernements nationaux, agences d'État spécialisées, institutions régionales et mondiales, universités	2016-2022	
4.1.3. Créer des centres d'échange nationaux sur le changement climatique pour faire en sorte que les connaissances, données et informations pertinentes parviennent aux différents types de parties prenantes.	Gouvernements nationaux, universités, institutions régionales et mondiales, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays dans lesquels de tels centres d'échange ont été mis en place
4.1.4. Sensibiliser le public par des campagnes d'éducation à l'environnement et veiller à ce que le changement climatique soit intégré dans les programmes d'enseignement officiels, y compris dans le cadre de cours spécifiques.	Autorités nationales, régionales et locales, institutions régionales et mondiales, universités, société civile	En cours	Nombre de pays dans lesquels de telles campagnes ont été mises sur pied Nombre de pays dans lesquels le changement climatique est intégré dans les programmes d'enseignement
Régional			
4.1.5. Promouvoir un programme de recherche méditerranéen sur le changement climatique en encourageant des programmes et du travail en réseau concertés entre les centres de recherche et universités régionales.	Institutions régionales et mondiales universités, centres de recherche étatiques, société civile	En cours	Nombre d'initiatives concertées aux niveaux régionaux et subrégionaux
4.1.6. Renforcer les capacités régionales relatives à la surveillance et l'analyse du changement climatique au moyen d'accords de partage de données	Institutions régionales et mondiales universités,	2016-2022	Nombre d'accords multilatéraux de partage des données

multilatéraux et l'intégration des systèmes d'observation du climat et des systèmes d'alerte rapide.	centres de recherche étatiques, société civile		Nombre de pays disposant de systèmes d'observation du climat et de systèmes d'alerte rapide
4.1.7. Promouvoir des indicateurs et outils harmonisés pour les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique, et son atténuation, y compris l'analyse du risque climatique et la planification de l'adaptation en fonction des incertitudes, des coûts économiques et de la surveillance du changement climatique, des rapports et les vérifications en matière d'émissions/réductions des gaz à effet de serre.	Institutions régionales et mondiales, universités, services gouvernementaux spécialisés, société civile	2016-2020	Nombre d'indicateurs et outils harmonisés pour les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique, et son atténuation Nombre d'ateliers conjoints et activités de renforcement des capacités sur les indicateurs et l'harmonisation
4.1.8. Créer des cours et diplômes régionaux ; promouvoir des apprentissages en ligne de pointe et des programmes de cours à distance ouverts à tous (MOOC) sur les questions du changement climatique en Méditerranée.	Institutions régionales et mondiales, réseaux universitaires, services gouvernementaux spécialisés, société civile	2016-2020	Nombre d'apprentissages en ligne et de programmes de cours à distance ouverts à tous (MOOC) sur le changement climatique
Initiative phare			
4.1.9. Créer un mécanisme d'interface régional sciences-politique validé par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en vue de préparer des évaluations scientifiques régionales consolidées et des orientations sur les tendances du changement climatique, les impacts et les options en matière d'adaptation et d'atténuation.	Institutions régionales et mondiales, réseaux universitaires, services gouvernementaux spécialisés, société civile	2016-2020	État des évaluations scientifiques et des orientations sur les tendances du changement climatique, les impacts et les options en matière d'adaptation et d'atténuation, pour la région méditerranéenne

L'orientation stratégique 4.2 vise à accélérer la formulation de réponses intelligentes et résilientes pouvant s'attaquer au changement climatique. Au niveau national, une mesure clé implique le développement, le financement et l'application des plans nationaux d'investissement technologiques pour le changement climatique. À l'échelle méditerranéenne, la Stratégie appelle à la création de plateformes de partage des informations et de mécanismes de soutien concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique visant à encourager la collaboration en matière de R&D et les programmes d'innovation entre les universités, et les milieux d'affaires, y compris les start-ups et les PME. Ce projet nécessite l'utilisation des structures existantes au sein du système PAM pour promouvoir la diffusion de connaissances régionales en matière de climat, héberger un mécanisme d'échange régional en ligne sur le changement climatique qui contiendra des informations sur la surveillance, la recherche, les instruments pratiques et les projets liés au changement climatique. Une action régionale consiste en la création d'une Initiative technologique méditerranéenne sur le Climat en coopération tirant profit des initiatives similaires au niveau mondial, européen et national.

Orientation stratégique : Accélérer la formulation de réponses intelligentes et résilientes au changement climatique			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.2.1. Concevoir, financer et mettre en œuvre des plans nationaux d'investissement technologiques pour le changement climatique.	Gouvernements nationaux, Institutions régionales et mondiales, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays disposant de plans nationaux d'investissements technologiques en place
Régional			
4.2.2. Développer des plateformes régionales de partage des connaissances sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses impacts et soutenir les mécanismes visant à encourager la collaboration en matière de R&D et les programmes d'innovation entre les universités, les gouvernements et les milieux d'affaires, y compris les start-ups et les PME.	Institutions régionales et mondiales, universités, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de plateformes régionales de partage des connaissances sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses impacts et les mécanismes visant à encourager la collaboration en matière de R&D et les programmes d'innovation en place
4.2.3. Créer des lignes budgétaires spécifiques en matière d'innovation sur le changement climatique, ouvertes aux pays du sud et de l'est méditerranéens au titre des programmes internationaux à grande échelle (par exemple Horizon 2020 (UE), <i>KIC-Climat</i>).	Institutions régionales et mondiales, autorités nationales, secteur privé, société civile	2016-2020	Nombre de lignes budgétaires en matière d'innovation sur le changement climatique ouvertes aux pays du sud et de l'est méditerranéens
4.2.4. Utiliser les structures existantes au sein du système PAM pour promouvoir la diffusion de connaissances régionales en matière de climat, héberger un mécanisme d'échange régional en ligne sur le changement climatique qui contiendra des informations sur la surveillance, la recherche, les instruments pratiques et les projets liés au changement climatique.	Institutions régionales et mondiales, société civile	2016-2020	État du projet de diffusion des connaissances régionales en matière de climat
4.2.5. Lancer une Initiative technologique méditerranéenne sur le Climat en coopération avec <i>Climate KIC</i> (UE), et la plateforme Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)/ Initiative technologie et climat (ITC) et le Centre d'innovation sur le climat au Maroc (Banque mondiale).	Institutions régionales et mondiales, société civile	2016-2020	Statut de l'Initiative technologique méditerranéenne sur le climat

L'orientation stratégique 4.3 se focalise sur les mécanismes de financement climatique existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux, et sur la manière de renforcer les secteurs privés et financiers. Le financement en soutien à la lutte contre les changements climatiques sera mobilisé par des instruments tels que l'établissement des prix, les subventions ciblées, les fonds nationaux, les écotaxes, les taux d'intérêt concessionnels et autres, le cas échéant, au niveau national,

tout en encourageant le passage des habitudes de dépenses et de consommation publiques et privées à des pratiques, des processus et des produits verts et écologiques. Des cadres juridiques favorables sont également requis. Au niveau régional, l'accent est mis sur l'aide aux pays afin de renforcer les capacités institutionnelles et techniques pour améliorer les mécanismes internationaux de financement climatique, y compris le financement non conventionnel et innovant, et assurer la fourniture efficace de fonds. En tant qu'initiative phare, la création d'un Fonds d'investissement méditerranéen qui soutiendra les actions nationales et régionales est proposée, en collaboration avec les institutions et instruments politiques et financiers régionaux et internationaux (par exemple le Mécanisme de développement propre (MDP), Fond vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)).

Orientation stratégique 4.3 : S'appuyer sur les mécanismes financiers existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux et renforcer l'engagement des secteurs privés et financiers			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.3.1. Créer des instruments financiers internes adaptés pour financer les coûts des efforts d'adaptation et d'atténuation au niveau national tout en encourageant des investissements respectueux du climat.	Autorités nationales et locales, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays utilisant des instruments financiers pour financer les coûts d'adaptation et d'atténuation
4.3.2. Créer des cadres juridiques favorables pour appuyer les investissements du secteur privé et développer les partenariats entre acteurs publics et privés dans la mise en œuvre des actions sur le changement climatique.	Gouvernements nationaux, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays créant des cadres juridiques favorables pour appuyer les partenariats publics/privés sur le changement climatique
Régional			
4.3.3. Aider les pays ainsi que les organisations internationales pertinentes à renforcer les capacités techniques et institutionnelles pour améliorer l'accès aux mécanismes internationaux de financement sur le climat, y compris le financement non conventionnel et innovant et veiller à une mise en œuvre effective des fonds.	Institutions régionales, autorités nationales, société civile	2016-2020	Part régionale au sein des mécanismes internationaux (Finance carbone, Fond vert pour le climat, FEM, etc.)
Initiative phare			
4.3.4. Créer un Fonds d'investissement méditerranéen sur le changement climatique réunissant l'UE, les institutions financières internationales, les banques de développement et institutions bilatérales donatrices.	Instituts de financement internationaux, donateurs	2016-2025	Nombre de donateurs participant au fonds d'investissement méditerranéen sur le changement climatique

L'orientation stratégique 4.4 aborde l'intégration du changement climatique aux niveaux législatif et politique. Elle se focalise principalement sur les mesures relatives à l'énergie et au transport et à la promotion de mesures d'adaptation durables « sans ou à faibles regrets » au sein de tous les secteurs vulnérables à l'instar du développement côtier et urbain, la gestion de l'eau, l'agriculture, la santé et le tourisme. L'inclusion des mesures climatiques dans les politiques et plans côtiers est soulignée. En ce qui concerne l'énergie, la Stratégie tente d'intégrer le changement climatique par l'augmentation des investissements dans les énergies efficaces et renouvelables, la promotion d'un accès universel à l'énergie, la réforme des subventions accordées à l'énergie et en assurant que l'impact écologique des projets d'énergie est évalué. Les mécanismes de coordination seront renforcés, de même que l'implication effective des autorités locales à la planification et la mise en œuvre. La stratégie demande, au niveau régional, un renforcement des structures nationales et propose aussi la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

(CCNUCC) ainsi que la mise en œuvre d'initiatives régionales de haut niveau y compris le Cadre régional d'adaptation au changement climatique du PNUÉ/PAM et d'autres initiatives. Les efforts nationaux seront soutenus par un centre régional de la connaissance et de l'innovation sur les changements climatiques, contribuant également à la coordination et à la coopération régionales. Une cible associée à cette orientation stratégique consiste à doubler le taux régional d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030.

Orientation stratégique 4.4 : Encourager les réformes institutionnelles, politiques et juridiques pour l'intégration efficace des réponses aux changements climatiques dans les cadres nationaux et locaux de développement, en particulier dans le secteur de l'énergie			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.4.1. Intégrer le changement climatique dans la législation et les politiques nationales et insister sur les mesures concernant l'énergie et les transports, ainsi que l'apport de mesures d'adaptation « sans ou à faibles regrets », dans tous les secteurs vulnérables, et les zones côtières au moyen de l'intégration de mesures relatives au changement climatique dans les politiques et plans côtiers.	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	2016-2018	État des politiques et programmes actualisés dans les secteurs et territoires sensibles abordant sans réserve le changement climatique
4.4.2. Intégrer le changement climatique dans le secteur de l'énergie par l'augmentation des investissements dans les énergies efficaces et renouvelables, la promotion d'un accès universel à l'énergie, la réforme des subventions accordées à l'énergie et en assurant que l'impact écologique des projets d'énergie est évalué.	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	2016-2018	Baisse du pourcentage des émissions de gaz à effet de serre Tendances de la consommation d'énergie par pays Nombre de pays dans lesquels l'évaluation de l'impact du changement climatique pour les projets énergétiques à grande échelle est réalisée
4.4.3. Établir des mécanismes de coordination spécifiques pour le changement climatique dans les pays en faisant participer toutes les parties prenantes pertinentes.	Autorités nationales et locales, organisations régionales et internationales, universités, société civile, secteur privé	2016-2018	Nombre de pays ayant des mécanismes participatifs nationaux de coordination en place
4.4.4. Améliorer le leadership et les capacités des autorités locales traitant des questions du changement climatique, par des programmes de jumelage et de renforcement des capacités, et un plus grand accès aux financements relatifs au climat.	Autorités nationales et locales, organisations régionales et internationales, universités, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays ayant de tels programmes de développement du leadership et de la capacité locale traitant des questions du changement climatique
4.4.5. Mettre en œuvre les engagements et obligations afférents à	Autorités nationales et	2016-et au-delà	État de la mise en œuvre des engagements et obligations en

au nouvel accord sur le climat du CCNUCC et ses futurs mécanismes d'application.	locales, société civile		vertu du nouvel accord sur le climat du CCNUCC
4.4.6. Mettre en œuvre des initiatives régionales de haut niveau, y compris le Cadre régional d'adaptation au changement climatique du PNUE/PAM, et autres initiatives régionales, le cas échéant.	Organisations régionales et internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile	2016-2020	État de la mise en œuvre des stratégies et politiques régionales d'adaptation au changement climatique
Régional			
4.4.7. Fournir des outils et orientations politiques sur le changement climatique, via le centre de connaissances et d'innovation, afin de renforcer la gouvernance nationale, les cadres juridiques et d'investissement en termes de stratégies et plan d'action sur le changement climatique et la coordination et la coopération régionale.	Organisations régionales et internationales, autorités nationales	2016-2025	État du projet fournissant des outils et des orientations politiques via le centre de connaissances et d'innovation en matière de changement climatique
4.4.8. Mobiliser des ressources et un soutien pour le développement de réseaux électriques transméditerranéens pour une utilisation efficace des sources d'énergie renouvelables dans la région, y compris l'énergie solaire.	Institutions régionales, autorités nationales et locales, secteur privé	2018-et au-delà	Statut de l'initiative pour le développement de réseaux électriques d'énergie renouvelables transméditerranéens

Objectif 5 : Transition vers une économie verte et bleue

Bien qu'il s'agisse d'un concept relativement nouveau lancé par le PNUE, l'économie verte²⁵ dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté a beaucoup attiré l'attention de la communauté internationale à une époque où la crise financière affecte gravement le développement socio-économique. L'économie verte – appelée économie « bleue » lorsqu'elle s'applique aux secteurs côtiers, marins et maritimes de Méditerranée²⁶ – promeut le développement durable tout en améliorant le bien-être humain et l'équité sociale et en réduisant de manière significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques. En d'autres termes, l'économie verte promeut un développement socio-économique résilient, à faible production de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et socialement inclusif.

Une économie méditerranéenne verte et bleue engendrera une croissance et des emplois durables grâce à des investissements publics et privés, tout en réduisant les émissions de carbone et la pollution, en améliorant l'efficacité énergétique et des ressources et en prévenant la perte de biodiversité et des services écosystémiques. Les investissements verts correspondants seront catalysés par des dépenses publiques et privées ciblées, des politiques innovantes et des changements dans les réglementations, une sensibilisation, des initiatives en termes de formation et de recherche et l'adoption de nouvelles technologies et processus, une fiscalité progressive et des réformes de l'emploi, y compris par la promotion de modèles de consommation et de production durables en général ainsi qu'en accroissant le rôle des entreprises sociales. Ce chemin de développement vert devrait entretenir, améliorer et, si nécessaire, reconstruire le capital naturel comme un bien économique vital et une source limitée d'avantages pour la société, en particulier pour les personnes dont les moyens de subsistance et la sécurité dépendent fortement de la nature. En effet, le Forum arabe pour l'environnement et le développement, dans la défense d'un modèle de développement ancré dans l'économie verte en tant que base pour aborder les défaillances des économies arabes, souligne également l'efficacité dans l'usage et le déploiement des atouts naturels pour diversifier l'économie, qui à son tour offre une immunité contre la volatilité et les pressions de la récession dans l'économie mondiale.

Cet objectif est primordial pour concrétiser la vision de la Stratégie. En plus d'aborder l'énergie renouvelable, la gestion des déchets et la consommation et la production durables, le concept d'économie verte s'appuie sur des paradigmes nouveaux et émergents tels que l'économie circulaire, l'économie collaborative et l'économie fonctionnelle. Ces nouveaux paradigmes illumineront probablement les voies pour le découplage nécessaire entre prospérité et usage des ressources, et fourniront des réponses crédibles aux défis de la durabilité auxquels nous faisons face aujourd'hui. En outre, via son premier objectif sur les zones marines et côtières, la Stratégie promeut le concept de l'économie bleue par le biais de solides partenariats entre les secteurs maritimes et les autorités publiques en ce qui concerne l'usage durable et équitable des ressources et des zones marines et côtières.

L'économie verte inclut explicitement les objectifs de création d'emplois et d'inclusion sociale, afin de promouvoir une société plus saine et plus juste. Dans ce contexte, l'économie sociale, y compris les coopératives et le secteur associatif, a un rôle important à jouer dans l'économie verte. En outre, la participation active de toutes les parties prenantes clés dans la transition nécessaire serait garantie de manière efficace, cohérente et transparente, s'engageant avec les communautés locales et respectant les contextes culturels. Le lien avec le sixième objectif de la Stratégie portant sur la gouvernance, autre objectif transversal, est ainsi fondamental pour faciliter la transition vers une économie verte. Assurer la transition vers un développement vert ne se fera pas en une fois. Au contraire, il convient de percevoir cette transition comme un processus long et exigeant guidé à la fois par une recommandation politique descendante que par une participation publique ascendante. Cette approche offrira à la transition écologique la légitimité politique et sociale nécessaire pour assurer la mobilisation à grande échelle des efforts requis.

L'une des préoccupations majeures de l'économie verte est de s'attaquer aux inégalités socioéconomiques au sein des pays et entre eux, en partie due à de forts taux de chômage. La création d'emplois verts et équitables pour tous est donc essentielle, en particulier pour les jeunes et les femmes (orientation stratégique 5.1). Ces nouveaux emplois doivent être non-sexistes et établir des mécanismes de solidarité sociale aux travailleurs. La Stratégie inclut une action pour renforcer le rôle des emplois verts dans l'éradication de la pauvreté et le renforcement de l'inclusion sociale au moyen de l'évaluation des compétences et de l'analyse des lacunes pour les emplois verts, ce qui permettra de mettre en place des programmes sur mesure de développement des capacités. Au niveau international, la compilation et la diffusion des lignes directrices sur les meilleures pratiques, y compris les définitions régionales harmonisées, afin de promouvoir les emplois verts et l'entrepreneuriat vert et social sont envisagées.

Orientation stratégique 5.1 : Créer des emplois verts et décents pour tous, en particulier les jeunes et les femmes afin d'éradiquer la pauvreté et renforcer l'inclusion sociale			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
5.1.1. Entreprendre une évaluation des compétences et une analyse des lacunes pour les emplois verts, et les entreprises vertes et sociales, en vue d'obtenir une meilleure compréhension du rôle des emplois verts dans la lutte contre la pauvreté, et renforcer l'intégration sociale.	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	2016-2018	Nombre de pays réalisant une analyse des compétences et des lacunes pour les emplois verts Nombre de pays disposant de processus administratifs en place pour surveiller et prévoir la demande en emplois verts
5.1.2. Développer des programmes de formation et de renforcement des capacités pour les compétences vertes et les emplois verts, en particulier pour les jeunes et les femmes.	Autorités nationales et locales, institutions régionales, société civile, secteur privé, universités	2016-2020	Nombre de pays disposant de programmes de formation et de renforcement des capacités pour les emplois verts
5.1.3. Sensibiliser, en particulier les décideurs politiques, en ce qui concerne le potentiel de la transition vers une économie verte pour promouvoir un développement économique résilient, à faible production de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et socialement inclusif.	Autorités nationales et locales, institutions régionales, société civile, secteur privé, universités	2016-2020	Statut des projets
Actions régionales			
5.1.4. Compiler et diffuser les lignes directrices sur les meilleures pratiques, y compris les définitions régionales harmonisées, afin de promouvoir la croissance dans les emplois vers et l'entrepreneuriat social et vert.	Institutions régionales, autorités nationales, agences spécialisées	2016-2020	Statut des lignes directrices et nombre d'activités de diffusion entreprises

Il est largement reconnu que les indicateurs économiques d'usage courant, tels que le PIB, ne donnent pas une image exhaustive du développement socioéconomique d'un pays et pourraient mener à de fausses interprétations. De nouveaux indices, qui tiendront compte des critères environnementaux et sociaux, tel que l'indice du bien-être économique durable et l'indice du développement humain, seront progressivement utilisés pour soutenir les processus de prise de décision (orientation stratégique 5.2.). Une base de données régionale ouverte sur le progrès sociétal et le bien-être, prenant en considération une comptabilité environnementale et économique intégrée et les données sur le secteur des biens et des services environnementaux, ainsi que l'état des évaluations environnementales, viendra épauler les efforts nationaux.

Orientation stratégique 5.2 : Réviser les définitions et les mesures du développement, du progrès et du bien-être			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Nationales			
5.2.1. Intégrer dans les bases de données statistiques et les évaluations environnementales, les indicateurs les plus inclusifs relatifs aux aspects environnementaux et sociaux du progrès, y compris les indicateurs d'efficacité des ressources qui tiennent compte des spécificités nationales.	Gouvernements nationaux, universités, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays où de tels indicateurs sont inclus dans les bases de données statistiques nationales
Régionales			
5.2.2. Identifier, collecter et partager dans une base de données ouverte les statistiques et indicateurs alternatifs sur le progrès sociétal et le bien-être, y compris la comptabilité environnementale et économique intégrée et le secteur des biens et des services environnementaux.	Institutions régionales, autorités nationales et locales, société civile, universités	2016-2020	État de la base de données ouverte avec les statistiques et indicateurs alternatifs sur le progrès sociétal et le bien-être

Des changements fondamentaux dans la façon dont les sociétés produisent et consomment sont indispensables pour parvenir à un développement durable au niveau mondial. Par conséquent, la Stratégie est appuyée par le Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée, qui est actuellement en cours de préparation. Le projet de plan d'action met en relief quatre domaines prioritaires de la consommation et de la production, à savoir l'alimentation, l'agriculture et la pêche ; la fabrication de biens ; le tourisme ; et le logement et la construction. Dans le domaine prioritaire de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, les objectifs opérationnels sont présentés sur : la promotion des meilleures pratiques environnementales, des technologies et de l'innovation relatives à la culture et la récolte; les cadres politiques et juridiques pour promouvoir l'agriculture, la pêche et la production et consommation alimentaires durables; l'éducation des producteurs de denrées alimentaires, des détaillants et des consommateurs; et l'appui porté pour le développement des outils de marché convenables et des informations appropriées pour promouvoir la durabilité. Dans le domaine prioritaire de la fabrication de biens, les objectifs opérationnels portent sur : l'intégration des meilleures technologies et pratiques disponibles tout au long de la chaîne de valorisation de la production de biens ; l'élaboration intégrée des politiques et le cadre juridique pour promouvoir la consommation, la production et la reprise durables, pour se diriger vers une économie circulaire ; et la sensibilisation des consommateurs et des parties prenantes, ainsi que l'appui du développement des structures de marché, en augmentant la visibilité et la part de marché des biens et des services durables et alternatifs.

En ce qui concerne le tourisme, le projet de plan d'action prévoit des objectifs opérationnels portant sur: les pratiques et les solutions pour une utilisation efficace des ressources naturelles et pour réduire les impacts environnementaux du tourisme, tout en respectant la capacité d'accueil de la destination ; les mesures réglementaires, législatives et financières pour intégrer la consommation et la production

durables dans le secteur touristique pour réduire la saisonnalité du tourisme et promouvoir l'engagement et l'habilitation de la communauté locale ; et la sensibilisation, les capacités et les compétences pour soutenir les destinations durables et les services de tourisme vert, ainsi que les mesures de marketing pour établir un secteur touristique compétitive et durable dans la région de la Méditerranée. Enfin, pour le domaine prioritaire du logement et de la construction, le projet de plan d'action prévoit des objectifs opérationnels sur les thèmes suivants: l'innovation, la connaissance et l'intégration des meilleures technologies et pratiques environnementales disponibles pour garantir l'efficacité en matière des ressources tout au long du cycle de vie d'un bâtiment ; les cadres réglementaires et juridiques pour améliorer la contribution des logements et de la construction au développement durable, à l'intégration et à la cohésion sociale; et la sensibilisation et le renforcement des capacités avec les parties prenantes dans la planification urbaine, le logement et la construction afin d'achever un développement urbain durable. La mise en œuvre du plan d'action, et donc l'orientation stratégique 5.3, sera assurée par des programmes de sensibilisation sur les modes de vie durables en visant le public le plus large. Le renforcement des capacités régionales pour aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action est également envisagé.

Orientation stratégique 5.3 : Promouvoir des modèles de consommation et de production durables			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Nationales			
5.3.1. Appliquer le Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée.	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé, universités	2016 - 2025	État de l'application du Plan d'action
5.3.2. Entreprendre des programmes de sensibilisation sur les modes de vie durables pour un comportement durable.	Autorités nationales et locales, société civile	2016 et au-delà	Nombre de pays mettant en œuvre de tels programmes de sensibilisation
Régional			
5.3.3. Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour soutenir les pays dans leur application du Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée.	PNUE/PAM	En cours	État du programme

Une large partie de la pollution en Méditerranée est due à des processus industriels inefficaces et à une gestion insuffisante des déchets. Outre qu'elle nuit à l'environnement et à la santé, elle met aussi en danger la compétitivité et la durabilité des industries à long terme. Dans l'orientation stratégique 5.4, la Stratégie promeut des initiatives pour l'efficacité des ressources et l'innovation écologique dans lesquelles elle considère des outils fondamentaux pour permettre aux économies et aux milieux d'affaires d'être plus productifs, tout en réduisant le coût, le gaspillage et l'utilisation des matières premières. Il est aussi nécessaire de créer et connecter des incubateurs verts et sociaux et des programmes de formation, y compris par des partenariats entre les universités, le monde des affaires et les centres de recherche à l'échelle nationale et régionale. Un réseau méditerranéen d'incubateurs verts et sociaux et des programmes de formation est envisagé au niveau régional. Une initiative phare de créer un prix Affaires méditerranéen pour l'innovation environnementale est également incluse.

Orientation stratégique 5.4 : Encourager l'innovation écologique et sociale			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Nationales			
5.4.1. Accroître la capacité d'innovation écologique des secteurs de l'industrie et des services, par des mesures réglementaires et des incitatifs financiers, ainsi que promouvoir leur adoption par le marché.	Gouvernements nationaux, société civile, universités, secteur privé	En cours	Nombre de pays ayant de telles mesures réglementaires et incitatifs financiers qui soutiennent l'innovation écologique dans les secteurs de l'industrie et des services Nombre de pays ayant des programmes pour appuyer la part de marché des produits verts
5.4.2. Soutenir les réseaux d'incubateurs écologiques et de regroupement d'entreprises et d'entrepreneurs verts et sociaux.	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays ayant de tels réseaux
5.4.3. Promouvoir des partenariats de collaboration avec les universités, les milieux d'affaires et les centres de recherche.	Autorités nationales et locales, société civile, universités, secteur privé	En cours	Nombre de pays ayant de tels partenariats en place
Régionales			
5.4.4. Créer un réseau méditerranéen de programmes de formation et d'incubateurs verts et sociaux.	Institutions régionales, autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	2018-2020	État du réseau
Initiative phare			
5.4.5. Créer un prix Affaires méditerranéen pour l'innovation environnementale.	Institutions régionales, gouvernements nationaux	2016-2020	Prix Affaires créé

La mauvaise affectation des capitaux contribue au développement d'infrastructures inefficaces, peu utilisées, qui détériorent l'environnement. La Stratégie s'attaque à l'intégration des principes et critères de durabilité dans la prise des décisions en matière de l'investissement public et privé (orientation stratégique 5.5) au moyen d'outils et de directives. Ceci est lié à l'orientation stratégique 1.2 sous l'objectif des zones côtières et marines. L'intégration des principes de durabilité dans les marchés publics aux niveaux national et local et la promotion des instruments-clés, tels que les critères d'écoconception et la certification environnementale des produits et services, sont également envisagées. Au niveau régional, le renforcement des capacités est nécessaire. Un meilleur dialogue avec les donateurs internationaux assurera également l'intégration des critères économiques et sociaux dans les investissements. Une cible associée à cette orientation stratégique vise à engager la majorité des pays méditerranéens dans des programmes de marchés publics écologiques ou durables d'ici 2025.

Orientation stratégique 5.5 : Promouvoir l'intégration des principes et critères de la durabilité dans la prise de décisions en matière de l'investissement public et privé			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Nationales			
5.5.1. Sensibiliser davantage les acteurs financiers quant aux risques économiques dus au manque d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, en les encourageant à intégrer ces évaluations au moyen d'outils et de lignes directrices.	Gouvernements nationaux, secteur privé, société civile	2016-2020	Nombre de pays ayant de telles initiatives
5.5.2. Promouvoir les critères d'écoconception et la certification environnementale des produits et services.	Gouvernements nationaux, universités, secteur privé	En cours	Nombre de pays qui promeuvent les critères d'écoconception et la certification environnementale des produits et services
Régionales			
5.5.3. Renforcer les capacités des institutions nationales sur l'investissement durable et la responsabilité sociale des entreprises, y compris la responsabilité environnementale des entreprises.	Institutions internationales, autorités nationales, secteur privé	2016-2020	État des programmes
5.5.4. Initier ou renforcer le dialogue avec les institutions internationales de financement en vue d'obtenir un engagement en ce qui concerne les critères économiques et sociaux des investissements.	Institutions internationales, autorités nationales, secteur privé	En cours	État du dialogue

Les externalités environnementales et sociales ne sont pas suffisamment interpellées par les marchés et les politiques, ce qui crée des signaux et incitatifs trompeurs pour le monde des affaires ordinaire, associé à l'économie à fortes émissions de carbone. Dans le cadre des initiatives mondiales existantes, la Stratégie promeut un marché plus vert et plus inclusif dans la région (orientation stratégique 5.6), en intégrant les principes de pollueur-payeur, la responsabilité élargie du producteur et le paiement des services écosystémiques fondé sur l'évaluation économique. La Stratégie prévoit aussi une action à examiner les impacts environnementaux des subventions publiques en vue d'éliminer progressivement les subventions nuisibles à l'environnement. Au niveau régional, le renforcement des capacités des instruments de marché est envisagé, ainsi qu'une action visant à promouvoir la coopération commerciale entre les pays, centrée sur la progression vers des biens et des services supérieurs et la répartition de la valeur ajoutée.

Orientation stratégique 5.6 : Assurer un marché plus vert et plus inclusif qui intègre les véritables coûts environnementaux et sociaux des produits et des services pour réduire les externalisations sociales et environnementales			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Nationales			
5.6.1. Promouvoir une réforme de la fiscalité environnementale pour réduire la taxation sur le travail et intégrer le principe de pollueur-payeur et la responsabilité élargie du producteur dans la politique financière.	Gouvernements nationaux	2016-2020	Nombre de pays entreprenant une telle réforme

5.6.2. Examiner les impacts environnementaux des subventions publiques en vue d'éliminer progressivement les subventions nuisibles à l'environnement.	Autorités nationales et locales	2016-2025	Part des marchés publics durables
Régionales			
5.6.3. Fournir une assistance aux pays intéressés par l'intégration du principe de pollueur-payeur, la responsabilité élargie du producteur et le paiement des services écosystémiques, dans leurs politiques financières nationales.	Institutions internationales, autorités nationales, secteur privé	En cours	État du programme consultatif
5.6.4. Promouvoir la coopération commerciale entre les pays, afin de contribuer à un développement économique durable et plus inclusif et à une création d'emplois, centrée sur la progression vers des biens et des services supérieurs et la répartition de la valeur ajoutée.	Institutions internationales, autorités nationales, secteur privé	En cours	Nombre d'entreprises "vertes" identifiées par l'Observatoire méditerranéen de la coproduction.
Initiative phare			
5.6.5. Intégrer les principes de durabilité dans les marchés publics à l'échelle nationale et locale.	Autorités nationales et locales	2016-2025	Part des marchés publics durables ou verts

Objectif 6 : Amélioration de la gouvernance en soutien du développement durable

La gouvernance est un domaine transversal, lié à chacun des autres objectifs de la Stratégie. Cet objectif se concentre sur l'amélioration de la gouvernance environnementale au niveau national, alors que les aspects de gouvernance liés à la mise en œuvre de la Stratégie sont abordés au chapitre 3. La gouvernance se caractérise par l'inclusion d'acteurs non étatiques dans le processus décisionnel, tels que la société civile, les entreprises privées et les organisations internationales. Cela implique également de nouvelles formes d'accords de coopération, que ce soit au niveau national ou au niveau transnational, comme dans les partenariats public-privé. En conséquence, il existe une gouvernance verticale à plusieurs niveaux, qui accroît la décentralisation de l'autorité à tous les niveaux du gouvernement, et aussi une gouvernance multipolaire, horizontale, dotée de différents systèmes parallèles pour l'établissement des règles et des interconnexions entre eux. Cela va jusqu'à mettre en place des processus associant de multiples parties prenantes pour la mise en œuvre de la politique de surveillance.

Les questions de gouvernance vont, pour la région méditerranéenne, des menaces à la paix dans la région, aux inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays et à la faiblesse des engagements, de l'implication et de la participation du public. Les défis de la gouvernance environnementale comprennent la fragmentation horizontale et verticale (vu l'absence de subsidiarité) des responsabilités des dossiers environnementaux, les insuffisances et la non-coordination en matière de planification, gestion et application, ainsi que le manque des ressources humaines et financières dans le secteur public, en particulier au niveau local. Finalement, il faut compter aussi d'autres défis de la gouvernance environnementale, tels que l'inadéquation de la sensibilisation et de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, et du partage des connaissances et des informations, auxquels sont confrontés les pays méditerranéens.

Une gouvernance efficace requiert un renforcement de la participation aux prises de décisions et de la coopération afin que les considérations de justice sociale soient prises en compte et que davantage d'opportunités de développement durable soient trouvées pour s'attaquer aux inégalités. Elle doit être souple et adaptable et imaginer de nouvelles formes d'institutions fondées sur la discussion et la participation, ainsi que des conceptions juridiques novatrices et des pratiques constructives liées directement à la gouvernance de la durabilité, prenant aussi en compte le nouveau monde numérique et les possibilités qu'il offre. Enfin, la grande disparité des modèles de développement des pays méditerranéens n'autorise pas une approche de type "une politique pour tous" et il convient de mettre l'accent sur les besoins et les contextes spécifiques. La fragmentation des responsabilités doit être traitée par une coordination et une intégration accrues des politiques. Les réformes institutionnelles horizontales y compris, entre autres, les réformes légales, administratives et fiscales (comme la comptabilité nationale verte, la réforme fiscale verte) et les efforts pour lutter contre la corruption, constituent quelques-unes des approches à envisager. L'interface science-politique-gouvernance devra aussi être élargie pour fournir de meilleures informations aux décideurs et au public.

L'orientation stratégique 6.1 traite le renforcement du dialogue, de la coopération et du réseautage, au niveau régional, sous-régional et transfrontalier, y compris les mécanismes de préparation aux urgences. La Stratégie se concentre, au niveau national, sur les plans de préparation/prévention et des systèmes d'alerte en cas de désastre, ainsi que les mesures d'adaptation. Sur le plan régional, une action visant à consolider le dialogue régional à travers la coopération et le réseautage, y compris la préparation aux urgences, est comprise, outre une action visant à consolider le dialogue et la coopération à l'échelle régionale et sous-régionale pour mieux comprendre la relation entre le développement durable en matière d'environnement et les défis et opportunités relatifs aux flux de populations.

Orientation stratégique 6.1 : Renforcer la coopération et le dialogue aux niveaux régional, sous-régional et transfrontalier, y compris sur la préparation aux situations d'urgence			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Nationales			
6.1.1. Promouvoir les plans de préparation/prévention et de coopération, et les mécanismes d'alerte en cas de catastrophe (naturelle ou d'origine humaine), et les mesures d'adaptation.	Autorités nationales et locales, société civile	En cours	Nombre de pays mettant en œuvre de telles mesures
Régionales			
6.1.2. Renforcer le dialogue, la coopération et le processus de réseautage aux niveaux régional et sous-régional, y compris la préparation aux situations d'urgence.	Institutions internationales, autorités nationales, société civile	En cours	Progrès des importantes initiatives de coopération international État des plans de coopération
6.1.3. Renforcer le dialogue et la coopération aux niveaux régional et sous-régional afin de mieux comprendre la relation entre le développement écologiquement durable et les défis et opportunités liés aux flux de populations.	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile	2018-2025	État du programme de dialogue visant à mieux comprendre la relation entre le développement durable en matière d'environnement et les défis et opportunités relatifs aux flux de populations

La Stratégie favorise l'engagement de la société civile, des scientifiques, des communautés locales et autres intervenants dans le processus de gouvernance à tous les niveaux, afin d'assurer un processus inclusif et l'intégrité dans la prise de décision (orientation stratégique 6.2). La participation du public est particulièrement importante au niveau local, soit le niveau de gouvernement le plus proche du peuple et le niveau de prise de décision dans lequel les décisions liées à l'environnement sont prises. Une participation accrue du public doit être atteinte grâce à l'appui des institutions et des gouvernements nationaux et locaux par le biais de l'amélioration des cadres juridiques et des ressources humaines et financières, et doit inclure des compétences relatives à la création de partenariats, la négociation et la résolution des conflits. La Stratégie prévoit également le soutien et le renforcement de la capacité organisationnelle des parties prenantes locales, nationales et régionales, y compris les organisations bénévoles, les coopératives, les associations, les réseaux et les groupes de producteurs, et ce au niveau des cadres juridiques et des ressources humaines et financières. Cela contribuera à une meilleure prise de décision, une meilleure mise en œuvre des politiques, des plans et des projets et un meilleur suivi. Au niveau régional, il est nécessaire d'encourager l'adhésion à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement²⁷ (la Convention d'Aarhus). Un objectif associé à cette orientation stratégique estime qu'en 2025, les deux tiers des pays de la Méditerranée auront adhéré à la Convention d'Aarhus

Orientation stratégique 6.2 : Promouvoir l'engagement de la société civile, des scientifiques, des communautés locales et autres parties prenantes dans le processus de gouvernance à tous les niveaux, afin d'assurer un processus inclusif et l'intégrité dans la prise de décision			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Nationales			
6.2.1. Renforcer la capacité des gouvernements locaux et nationaux de la participation du public en termes de ressources humaines et financières, afin d'assurer un processus inclusif et l'intégrité dans les prises de décision.	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile	En cours	Nombre de pays entreprenant de tels programmes

6.2.2. Appuyer et renforcer la capacité organisationnelle des parties prenantes locales, nationales et régionales au niveau des cadres juridiques et des ressources humaines et financières.	Institutions internationales, autorités nationales et locales	2016-2020	Nombre de pays ayant des cadres juridiques en place pour les organisations règlementaires
Initiative phare			
6.2.3. Encourager l'adoption et l'application de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement dans la région.	Institutions internationales, autorités nationales, société civile	2016-2020	Nombre de pays adoptant la Convention d'Aarhus

La Stratégie favorise l'application et le respect des obligations et accords relatifs à l'environnement pour guider les actions aux niveaux national et régional (orientation stratégique 6.3). Elle souligne l'importance d'assurer la cohérence des politiques, à partir des mécanismes de coordination interministérielle et de planification intersectorielle. La Stratégie promeut l'application du principe de précaution au moyen d'instruments tels que les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques. Elle encourage le soutien, par des dispositions légales, le cas échéant, des partenariats dans la planification et l'application, y compris, sans s'y limiter, la participation du secteur privé, des partenariats public-privé et les financements innovants au niveau régional et / ou local. Une initiative phare est incluse pour élaborer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à l'application et le respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques.

Orientation stratégique 6.3 : Promouvoir l'application et le respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, notamment à travers la cohérence des politiques à partir de la coopération interministérielle			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Nationales			
6.3.1. Veiller à la ratification, le respect et l'application des accords mondiaux et régionaux relatifs à la durabilité environnementale, pour guider les actions aux niveaux national et régional.	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile	En cours 2016-2020	Accords régionaux et mondiaux sur la durabilité environnementale, adoptés par les pays
6.3.2. Veiller à l'adoption et à l'application du principe de précaution en entreprenant des évaluations de l'impact environnemental, des évaluations environnementales stratégiques et autres procédures pertinentes.	Autorités nationales et locales, universités, société civile, secteur privé	2016-2025	Nombre de pays appliquant l'évaluation de l'impact environnemental, et l'évaluation environnementale stratégique dans les politiques de développement
6.3.3. Améliorer la cohérence des politiques par la coordination interministérielle et la planification intersectorielle.	Autorités nationales et locales, société civile	2016-2025	Nombre de pays ayant des mécanismes de coordination interministérielle
6.3.4. Encourager et soutenir, à travers des dispositions légales, le cas échéant, les partenariats dans la planification et l'application, y compris mais sans s'y limiter, l'implication du secteur privé, les partenariats public-privé, les	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités,	2016-2025	Nombre de pays ayant de telles initiatives de partenariat

financements innovants, etc. au niveau régional et/ou local.	société civile, secteur privé		
Initiative phare			
6.3.5. Développer les programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à l'application et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques.	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays où de tels programmes de développement des capacités sont établis

La Stratégie favorise l'éducation et la recherche portant sur le développement durable (orientation stratégique 6.4), en particulier à travers la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable²⁸. Le but de cette Stratégie est d'encourager les pays méditerranéens à développer et intégrer l'éducation au développement durable dans leurs systèmes d'éducation formels, dans toutes les disciplines pertinentes, et dans l'enseignement non-formel et informel. Les objectifs de cette Stratégie se concentrent sur les aspects suivants de l'éducation au développement durable : la politique, la législation et autres cadres d'appui réglementaires et opérationnels ; la promotion par l'apprentissage formel, non-formel et informel ; la formation des éducateurs pour qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour inclure le développement durable dans leur enseignement ; les outils et les matériaux accessibles et adéquats ; la recherche et le développement ; et la coopération à tous les niveaux, y compris l'échange d'expériences et de technologies dans la région.

La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable prévoit aussi une action pour renforcer les capacités de recherche dans le domaine du développement durable, ainsi que l'interface science-politique. La gestion des zones protégées est soulignée comme un domaine particulier où les compétences doivent être améliorées. Au niveau régional, la Stratégie souligne l'intérêt des programmes à grande échelle (par exemple Horizon 2020 de l'UE) pour promouvoir la recherche et l'innovation en vue du développement durable et l'importance d'encourager et de soutenir les partenariats entre les pays à l'échelle régionale et l'échange de bonnes pratiques et des connaissances dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage au développement durable.

Orientation stratégique 6.4 : Promouvoir l'éducation et la recherche au développement durable			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Nationales			
6.4.1. Appliquer la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable, qui promeut l'intégration des principes, valeurs et pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage.	Institutions régionales, autorités nationales et locales, société civile, universités, et éducateurs	En cours	État de l'application de la Stratégie Nombre de pays qui ont lancé des stratégies nationales sur l'éducation au développement durable
6.4.2. Renforcer la capacité de recherche au niveau national par l'apport à long terme de possibilités de formations, en particulier dans les professions spécialisées, de transfert de savoir-faire et de développement d'infrastructures de recherche	Institutions internationales, autorités nationales et locales, communautés pédagogiques et scientifiques, secteur privé, société civile	2016-2025	Nombre de pays ayant de telles initiatives Pourcentage du PIB dépensé dans la recherche
6.4.3. Renforcer l'interface science-politique, pour soutenir l'élaboration des politiques par une analyse et des données scientifiques, à travers des	Institutions internationales, autorités nationales et	2016-2020	Nombre de pays ayant de tels processus de dialogue

forums de recherche, des séminaires et d'autres possibilités d'échange.	locales, universités, société civile		
6.4.4. Offrir une formation professionnelle et technique pour la gestion des zones protégées.	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile	En cours	Nombre de pays offrant une formation professionnelle et technique pour la gestion des zones protégées
Régionales			
6.4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation en faisant en sorte que les programmes à grande échelle (par exemple Horizon 2020 de l'UE) tiennent compte des priorités de la Méditerranée en matière de développement durable.	Institutions internationales, universités, société civile	2016-2025	<p>Nombre de tels programmes inscrivant les priorités de la Méditerranée en matière de développement durable</p> <p>Financement de l'innovation et de la recherche attribué par l'Union européenne à des entités de recherche dans les pays méditerranéens</p> <p>Nombre des projets des préoccupations relevées en Méditerranée</p>
6.4.6. Encourager et soutenir les partenariats entre les pays au niveau régional, ainsi que l'échange de bonnes pratiques et des connaissances dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage au développement durable.	Autorités nationales et locales, universités		Nombre de partenariats établis pour l'échange de bonnes pratiques sur l'éducation au développement durable

L'orientation stratégique 6.5 porte sur les capacités régionales de gestion de l'information. Afin de pouvoir effectuer une prise de décision et une élaboration de politiques appropriées et fondées sur la connaissance, les centres d'information nationaux seront établis et permettront de recueillir des informations existantes et nouvelles. Il est envisagé de mettre en œuvre des initiatives communes de création des connaissances et de partage des connaissances entreprises avec les parties prenantes, y compris la communauté scientifique, le secteur privé et la société civile, qui suivent les principes du système de partage d'informations sur l'environnement de l'Union européenne relatifs au partage des données. Au niveau régional, le renforcement des capacités sur la production et l'échange des données et des informations et la coordination des programmes nationaux de surveillance sont inclus. Une initiative phare est également envisagée pour créer un système d'information intégré accessible au public en Méditerranée, à travers lequel la synergie est établie entre les gouvernements nationaux, les institutions internationales et le secteur privé, afin de recueillir et afficher d'une façon transparente des informations sur l'état de l'environnement et l'état de livraison sur les protocoles à la Convention de Barcelone. Ce système s'inspirera des systèmes de données et de soutien déjà en place, par exemple, celui qui soutient la mise en œuvre d'Horizon 2020.

Orientation stratégique 6.5 : Améliorer les capacités régionales de gestion de l'information			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Nationales			
6.5.1. Établir ou renforcer le soutien aux processus de surveillance des données, y compris grâce aux données de l'enquête, ainsi que des centres nationaux fournissant des renseignements intégrés et accessibles au public.	Gouvernements nationaux, institutions régionales, société civile, secteur privé	En cours	Couverture des zones marines évaluées conformément aux obligations nationales
6.5.2. Encourager des initiatives communes de création de connaissances et de partage des connaissances entre les parties prenantes qui observent les principes du système de partage d'informations sur l'environnement de l'Union européenne.	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile	2016-2020	Nombre de pays ayant de telles initiatives
Régionales			
6.5.3. Développer les capacités sur la production et le partage des données et de l'information et améliorer la technologie si nécessaire pour créer des données comparables et compatibles.	Institutions internationales, autorités nationales, universités	2018-2025	Coopération et activité de réseautage menées
6.5.4. Coordonner les programmes nationaux de surveillance au niveau régional, notamment par des ateliers annuels.	Institutions régionales, gouvernements nationaux	En cours	Coopération, mise en réseau et activités de surveillance conjointe
Initiative phare			
6.5.5. Mettre en place un système d'information intégré pour les pays méditerranéens, accessible au public, à travers un triumvirat composé de gouvernements nationaux, d'organismes internationaux et du secteur privé pour rassembler et afficher de façon transparente des informations sur l'état de l'environnement.	PNUE/PAM et autres institutions régionales, gouvernements nationaux, société civile, universités, secteur privé	2018-2022	État du projet du système d'information intégré

3. Assurer l'application et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

L'application de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable est un processus collectif. Bien qu'elle soit facilitée par le système du PAM, c'est la participation et le rôle actif de toutes les parties prenantes qui jouera un rôle décisif pour la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie.

Le système du PAM, qui comprend le Secrétariat du PNUE/PAM et les Centres d'activités régionaux (CAR), ainsi que la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), fournira l'encadrement et l'orientation dans l'application de la Stratégie. En effet, les principaux plans d'action du PNUE/PAM formulés en vue d'appliquer les protocoles à la Convention de Barcelone ainsi que les autres principaux mécanismes et instruments régionaux existants constituent des outils essentiels pour l'application de la Stratégie (voir la liste des outils essentiels pour la mise en œuvre dans l'Encadré 2). En plus de ces outils essentiels, le système du PAM fournira un soutien et des orientations techniques aux Parties contractantes à la Convention ainsi que la coordination des mesures d'application et des processus de surveillance. En outre, le système du PAM fournit une plateforme pour l'échange d'informations, d'expériences et de synergies pertinentes, qui peut être développée au niveau régional ou sous-régional.

La Commission méditerranéenne du développement durable est une structure-clé au sein du PAM pour soutenir le développement et l'application de la Stratégie. Elle est un point de référence central et rassemble les Parties contractantes et toutes les parties prenantes prenant part au développement durable. À ce titre, elle devrait travailler en étroite collaboration avec les organisations pertinentes, pour parvenir à une application efficace de la Stratégie, tout en bénéficiant de l'appui du Secrétariat du PNUE/PAM. La Stratégie constitue pour la Commission un cadre d'organisation pour son travail.

Les Parties contractantes sont invitées à utiliser la Stratégie comme un point de départ pour une meilleure intégration du développement durable dans leurs politiques nationales. La Stratégie fournit aux Parties contractantes les outils nécessaires pour intégrer le développement durable dans leurs politiques nationales et construire des synergies horizontales entre différents secteurs gouvernementaux et des synergies verticales entre différents niveaux de gouvernement, du local au central et vice-versa. Cela permettra une meilleure coordination et une meilleure intégration des politiques tournant autour de l'objectif de la durabilité.

Les institutions intergouvernementales, régionales et sous-régionales ont aussi un rôle très important à jouer dans l'application de la Stratégie. Comme il a été dit au chapitre 1 ci-dessus, il existe déjà un certain nombre d'institutions régionales et sous-régionales dotées de stratégies et agissant dans le but de soutenir le développement durable dans la région méditerranéenne, tout en relevant des défis environnementaux significatifs. Ces institutions, en travaillant en tandem les unes avec les autres et avec la structure du PAM, et en facilitant les synergies avec les Parties contractantes faisant usage de la Stratégie comme d'une plateforme commune, peuvent s'avérer essentielles au succès de l'application. Elles ne créeront pas seulement une masse critique importante et significative d'acteurs nationaux et régionaux travaillant de manière coordonnée pour un développement durable, mais auront aussi un effet positif sur une utilisation plus efficace des ressources humaines et financières limitées, mais indispensables à l'application des activités conjointes de façon plus efficace. La Stratégie représente, pour ces partenaires, un ensemble cohérent et intégré d'orientations stratégiques et de mesures prioritaires qui doivent être mises en œuvre pour parvenir à un développement durable dans la région, dans lesquelles leurs actions et leurs objectifs sont placés dans un cadre global pour la région stratégique prioritaire.

Le secteur privé est un partenaire essentiel dans l'application de la Stratégie. Il est un acteur-clé dans l'économie verte émergente, et peut, à ce titre, être l'un des alliés les plus forts dans le processus de l'application de la Stratégie méditerranéenne. Ceci se produit non seulement à travers la responsabilité

sociale des entreprises, mais aussi à travers des processus de consommation et de production plus durables qui font partie du cœur de leurs affaires, à travers l'intégration de technologies innovantes, et à travers l'amélioration des processus d'amont et d'aval des chaînes industrielles, artisanales et de marketing. Cela permettra également de contribuer à la durabilité de ses propres opérations. Pour le secteur privé, la Stratégie offre une indication des enjeux, des orientations et des mesures qui doivent être mis en œuvre pour réaliser d'autres objectifs de développement durable au niveau régional, national et local, et le genre de discussions qui doivent avoir lieu dans le contexte du développement durable dans un avenir proche. Cette indication est de première importance pour la planification des affaires.

Encadré 2 : Programmes et cadres régionaux existants qui constituent des outils essentiels pour l'application de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

- La gestion intégrée des zones côtières est reconnue comme la voie à suivre pour le développement durable des zones côtières et se caractérise par une approche intégrée distinctive à fournir des solutions aux problèmes environnementaux, sociaux, économiques et institutionnels complexes des zones côtières. Comme l'indique l'article 2 du **Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée**, relevant de la Convention de Barcelone, « la gestion intégrée des zones côtières est un processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières, prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie maritime et la partie terrestre ». L'adoption de ce Protocole est un objectif politique pleinement atteint de la Stratégie méditerranéenne initiale pour le développement durable (2005). Son application est soutenue par le Plan d'action 2012-2019.
- Les Parties contractantes de la Convention de Barcelone se sont engagées à appliquer l'approche basée sur l'écosystème – à travers la **feuille de route de l'approche écosystémique** – à la gestion des activités humaines, tout en permettant une utilisation durable des biens et des services maritimes, en vue d'atteindre ou de maintenir un bon état écologique de la mer Méditerranée et de ses régions côtières, leur protection et leur conservation, et de prévenir toute nouvelle détérioration. Elles reconnaissent l'approche écosystémique comme une approche opérationnelle intégrée pour assurer la réussite de l'application de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, tout en améliorant le développement durable dans la région, aussi bien qu'une stratégie pour la gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes visant à favoriser la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable.
- **Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée** (entré en vigueur en 1999) est mis en œuvre à travers le **Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne** (adopté en 2003). En outre, l'extension du réseau des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne et l'adoption et la mise en œuvre d'un Programme de travail régional pour les zones côtières et marines protégées de la mer Méditerranée représentent d'importantes réalisations pour la région.
- **Le Plan d'action sur la consommation et la production durables pour la Méditerranée**, qui est en cours d'élaboration, vise à réussir la réorientation vers des modes durables de consommation et de production dans les secteurs économiques prioritaires tout en s'attaquant aux défis connexes liés à la dégradation de l'environnement. Il soutient la mise en œuvre des mesures de consommation et de production durables au niveau régional et identifie les mesures nécessaires pour guider sa mise en œuvre au niveau national, portant sur les activités humaines-clés qui ont un impact particulier sur l'environnement marin et côtier et les questions transversales et diversifiées qui y sont liées.
- L'élaboration et l'adoption par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone d'un **Programme d'action stratégique des activités régionales et nationales pour lutter contre la pollution d'origine terrestre** est l'une des percées majeures dans les efforts des pays méditerranéens pour lutter contre la pollution d'origine terrestre. Cette initiative orientée vers l'action est mise en œuvre dans le cadre du programme MED POL – identifiant les catégories-cibles prioritaires des substances et des activités polluantes qui doivent être éliminées ou contrôlées par les pays de la Méditerranée à travers un calendrier prévu pour la mise en œuvre des mesures et des interventions de réduction de la pollution spécifiques.

- **Le Plan régional sur les déchets marins**, entré en vigueur en 2014, est le premier Plan régional sur les déchets marins en vertu d'une convention sur les mers régionales. Il présente des mesures et des objectifs opérationnels pour atteindre un bon état écologique et des objectifs respectifs sur les déchets marins ; développer et mettre en œuvre des politiques appropriées, des instruments juridiques et des arrangements institutionnels, y compris les plans de gestion des déchets solides et du système d'égouts, qui doivent intégrer des mesures de prévention et de réduction des déchets marins ; accroître la sensibilisation par les programmes d'éducation au développement qui sont établis par les Parties contractantes ; assurer une coordination institutionnelle et une étroite coordination et collaboration entre les autorités régionales, locales et nationales dans le domaine des déchets marins ; mobiliser les producteurs, les propriétaires et fabricants de marques, et les premiers importateurs à être plus responsables envers l'ensemble du cycle de vie du produit et aussi à établir des politiques d'achats durables contribuant à la promotion de la consommation de produits fabriqués en plastique recyclé ; identifier les points chauds et mettre en œuvre des programmes nationaux pour enlever régulièrement les déchets d'une manière saine.
- Le projet de **Plan d'action « Offshore »** comprend des actions et des mesures prioritaires pour les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour ratifier le Protocole Offshore ; désigner des représentants des Parties contractantes afin de participer aux organes de gouvernance régionaux ; établir un programme de coopération technique et de renforcement des capacités ; établir un mécanisme financier pour la mise en œuvre du Plan d'action ; promouvoir l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel ; améliorer le transfert régional de la technologie ; élaborer et adopter des normes offshore régionales ; développer et adopter des lignes directrices offshore régionales ; établir des procédures et des programmes de surveillance offshore régionaux ; et délivrer des rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action.
- **Le Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières de la Méditerranée**, qui est en cours d'élaboration, vise à accroître la résilience des zones marines et côtières de la Méditerranée face au changement climatique à travers le développement d'une approche régionale de l'adaptation au changement climatique. Une fois adopté, le Cadre servira de base au développement d'un plan d'action régional détaillé sur l'adaptation au changement climatique.
- **Les programmes d'action de l'Union pour la Méditerranée** : Lors du lancement de l'Union, les chefs d'État et de gouvernement des pays méditerranéens ont convenu six domaines d'action prioritaires, y compris la dépollution de la Méditerranée et les énergies alternatives. Lors de sa réunion ministérielle sur l'environnement et le changement climatique (Athènes, 2014), l'Union pour la Méditerranée a affirmé son engagement à accélérer la transition vers des modes de consommation et de production durables et la transition vers une économie verte et à faibles émissions, entre autres. L'initiative Horizon 2020 vise à dépolluer la Méditerranée d'ici 2020, en s'attaquant aux sources de pollution qui représentent environ 80 pour cent de la pollution globale de la Méditerranée : les déchets municipaux, les eaux usées urbaines et la pollution industrielle.
- Approuvé lors de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le changement climatique de l'Union pour la Méditerranée, **la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable** encourage les pays méditerranéens à développer et à intégrer l'éducation au développement durable dans leurs systèmes d'éducation formels, dans toutes les disciplines pertinentes, et dans l'enseignement non-formel et informel. Cela permettra de doter les gens des connaissances et des compétences nécessaires en matière du développement durable, ce qui les rend plus compétents et confiants et leur donne davantage de possibilités pour mener une vie saine et productive qui soit en harmonie avec la nature et qui prenne en compte les valeurs sociales, l'égalité des sexes et la diversité culturelle.

La science est la clé de la réussite : toute élaboration d'action ou de politique au niveau national ou régional doit se baser sur de solides fondements scientifiques. De plus, les outils analytiques qui permettront l'évaluation, la planification et la diffusion des impacts et des actions durables fondés sur le développement, doivent être établis avec la communauté scientifique, qui a elle-même besoin d'intégrer ses capacités de recherche à l'appui de l'élaboration des politiques. Par conséquent, ces

partenaires trouvent que la Stratégie contient une série de préoccupations au sujet du développement durable qui ne peuvent être comprises qu'avec l'aide de la science.

La société civile a toujours été un groupe important des parties prenantes dans la Commission. Dans l'application de la Stratégie révisée, son rôle devient de plus en plus prononcé : outre qu'elle est un catalyseur de soutien et de contrôle du processus d'application aux niveaux régional et national, la société civile peut assumer des tâches importantes liées à la prise de conscience et à la sensibilisation, mais peut aussi agir en tant que troisième pilier de la démocratie, avec les décideurs et les entités judiciaires, pour assurer la transparence et la participation des individus. Toutefois, pour la société civile, la stratégie contient un ensemble d'orientations stratégiques qui, à la fois, renseignent le public sur son travail avec d'autres partenaires, et fournissent un terrain fertile pour le développement de projets.

Les organismes de financement sont également des partenaires-clés pour l'application de la Stratégie. Pour ces partenaires, la stratégie contient un ensemble d'objectifs régionaux approuvés à la grande majorité ainsi que des orientations stratégiques au sein de ces objectifs, ce qui aidera ces organismes à évaluer la position et les propositions de financement visant à promouvoir le développement durable dans la région.

Ce chapitre final de la Stratégie étudie l'application de la Stratégie, tout en soulignant les trois domaines essentiels :

- Structures et processus institutionnels pour l'application,
- Financement de la Stratégie, et
- Mécanismes de suivi.

3.1. Structures et processus institutionnels pour l'application

La mise en place des structures institutionnelles adéquates est une priorité-clé dans la réalisation d'une application efficace de la Stratégie. Le système de gestion existant pour l'application de la Stratégie fait face à un certain nombre de défis.

L'un des principaux défis de l'application des stratégies de durabilité dans n'importe quel contexte est celui de la complexité. Or, en Méditerranée, il y a la complexité à la fois en termes d'échelles de gestion (internationale, nationale et locale), et en termes des différentes compétences des organisations internationales actives dans ce domaine. En outre, la complexité, dans le contexte national, découle également de la nécessité de coordonner les missions et les compétences des différents ministères et des organismes législateurs à différentes échelles. Bien qu'il existe de nombreux forums de coopération mis en place au niveau international, la coopération entre les différentes parties prenantes, à différentes échelles, n'est pas toujours intégrée dans les processus et les activités pertinentes à l'application de la Stratégie. Un tel système de gestion complexe court le risque d'une simplification excessive des activités et d'un manque d'harmonisation des actions concrètes pour appliquer les principes de durabilité. La coordination efficace et le renforcement des capacités des parties prenantes constituent donc une condition urgente de la mise en œuvre. Comme l'indique la section (2.6) sur la gouvernance de l'environnement, les consultations opportunes sur les contenus proposés aideraient à éviter des malentendus, des objectifs divergents et des chevauchements de compétences si elles sont mises en œuvre assez tôt. Les consultations qui commencent dès les premières étapes de l'élaboration des politiques sont plus susceptibles de motiver les parties prenantes à fournir des contributions professionnelles de bonne qualité. Un engagement à la transparence permet également à renforcer la confiance, ce qui augmente les changements de politique, du programme et de la mise en œuvre du projet. C'est un domaine dans lequel le renforcement des capacités est nécessaire.

Un deuxième défi essentiel est lié à la définition des objectifs politiques clairs et des résultats attendus des plans, des programmes et des projets, et à une absence de tradition pour agir conformément aux

objectifs déterminés. Les objectifs manquent souvent d'indicateurs clairs qui permettent l'évaluation de la performance ou de responsabilité pour atteindre les résultats requis. Le renforcement des capacités est également nécessaire dans ce cadre-là. Un troisième défi-clé pour la mise en œuvre est lié à la difficulté d'intégrer, avec succès, les objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux lorsqu'ils sont confrontés à l'attente primordiale que les gouvernements atteignent leurs objectifs économiques immédiats. Il faut ajouter à cela le fait que les implications écologiques et sociales du développement ne sont souvent pas bien comprises, en particulier, à l'échelle nationale et locale.

Quatrièmement, le renforcement et la restructuration organisationnels de la mise en œuvre du développement durable sont souvent entravés par la capacité inadéquate du système institutionnel à exercer ses fonctions de façon efficace dans le cadre de ses compétences. Le manque de capacités, de ressources humaines et de sources de financement, à différentes échelles, a été perçu comme une lacune par de nombreuses parties prenantes dans le processus de consultations lors de l'examen de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.

Dans le contexte de ces défis auxquels est confronté le système de gestion du développement durable dans la région méditerranéenne, les orientations et les actions stratégiques suivantes sont exigées. Afin d'améliorer la gouvernance du développement durable, il est essentiel que les bonnes structures soient mises en place ou renforcées, et dotées de ressources suffisantes (orientation stratégique 7.1). Au niveau national, il est primordial d'assurer une large participation des organisations compétentes en matière de la gestion du développement durable par la mise en place de commissions, de conseils, de forums, et de réseaux pour le développement durable, le cas échéant, dans chaque contexte national. Ces organes de coordination servent à obtenir un soutien politique large et de haut niveau à l'échelle nationale, en particulier avec les ministères-clés dont les compétences affectent, ou sont effectuées par, le développement durable, y compris le Premier ministre, le cas échéant, et doivent être soutenus par de ressources humaines et financières suffisantes.

Au niveau régional, il est crucial que la Commission méditerranéenne du développement durable reçoive son financement adéquat et ses ressources humaines, et que les programmes de gouvernance et de financement du PAM soient conçus pour prendre en compte le besoin de ressources consacrées au développement durable. Dans ce contexte, la création du Secrétariat de la Commission méditerranéenne du développement durable, au sein de l'Unité de coordination du PNUE/PAM, est indispensable avec au moins deux personnes employées qui se concentrent sur le rôle du Secrétariat et la formulation et la mise en œuvre des projets liés à l'application de la Stratégie. Une deuxième action régionale reflète la nécessité d'agrandir la Commission méditerranéenne du développement durable afin d'assurer la participation d'un plus grand nombre d'organisations internationales compétentes et de groupes de parties prenantes de la région de la Méditerranée, qui soient impliqués dans le développement durable.

Une troisième action régionale implique la création d'un Gardien de la Méditerranée pour les générations futures. Le Gardien serait une personne ou une entité autorisée à représenter les générations futures dans les forums et les institutions internationales et régionales dont les décisions pourraient affecter de manière significative l'avenir des hommes et des femmes dans la région méditerranéenne ; il se chargera de défendre une cause au nom des générations futures, de souligner ainsi les implications à long terme des actions ou des processus et, si possible, présenter des alternatives acceptables. Il n'aura pas pour rôle de décider, mais plutôt de défendre les droits et les besoins des générations futures, et, de cette façon, d'introduire une nouvelle dimension, celle de l'horizon temporel, à la résolution des problèmes traditionnellement limités à l'ici et maintenant. La quatrième action en vertu de cette orientation stratégique se concentre sur les moyens d'améliorer la visibilité de la Commission méditerranéenne du développement durable, en particulier dans le système des Nations Unies, notamment dans les Conférences des parties à la Convention de Barcelone et au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable²⁹. Cela impliquerait la création d'un niveau d'action ministériel à travers l'organisation de sessions régulières tous les quatre ans qui seront dédiées au développement durable de la Méditerranée dans le cadre des Conférences des parties à la Convention de Barcelone. L'action finale en vertu de cette orientation stratégique vise à faire en sorte que la Commission méditerranéenne du développement durable remplisse son rôle de promouvoir l'échange

de bonnes pratiques et de bonne gestion de réseaux dans des domaines de compétence relevant de son mandat.

Orientation stratégique 7.1 : Mettre en place ou renforcer les structures pour la mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale et régionale et assurer l'octroi de ressources adéquates			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Nationales			
7.1.1. Assurer une large participation des organisations compétentes en matière de la gestion du développement durable au niveau national, par la mise en place de commissions, de conseils, de forums, et de réseaux pour le développement durable, de façon appropriée.	Gouvernements nationaux	2016-2025	Nombre de commissions, conseils, forums, ou réseaux créés
Régionales			
7.1.2 Augmenter l'impact de la Commission méditerranéenne du développement durable dans le contexte régional par le renforcement du soutien administratif et financier de ses activités, et surtout renforcer l'Unité de coordination du PNUE/PAM pour qu'elle soit capable de coordonner la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et les rapports réguliers sur le progrès.	PNUE/PAM	2016	Tendances des ressources de la Commission méditerranéenne du développement durable
7.1.3 Agrandir la Commission méditerranéenne du développement durable afin d'assurer la participation d'un plus grand nombre d'organisations internationales compétentes et de groupes de parties prenantes de la région de la Méditerranée, qui soient impliqués dans le développement durable.	Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	2016	Liste des membres de la Commission méditerranéenne du développement durable par groupe de parties prenantes
7.1.4 Créer un Gardien de la Méditerranée pour les générations futures qui serait une personne ou une entité autorisée à représenter les générations futures dans les forums et les institutions internationales et régionales dont les décisions pourraient affecter de manière significative l'avenir des hommes et des femmes dans la région méditerranéenne.	PNUE/PAM	2018	État du projet
7.1.5 Améliorer la visibilité de la Commission méditerranéenne du développement durable, en particulier dans le système des Nations Unies, notamment dans les Conférences des parties à la Convention de Barcelone et au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable, afin de compléter les quatre séances ministérielles par an sur le	Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	2016-2020	Nombre de sessions sur le développement durable dans la Méditerranée, tenues lors des conférences des parties à la Convention de Barcelone, Nombre de fois la Commission est présentée au Forum politique de haut niveau des Nations Unies

développement durable à la Conférence des Parties à la Convention de Barcelone.			
7.1.6 Faire en sorte que la Commission méditerranéenne du développement durable remplisse son rôle de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et de bonne gestion de réseaux dans des domaines de compétence relevant de son mandat sur le développement durable, et par la nomination de « champions » lorsque cela est pertinent.	Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	En cours	Échange de bonnes pratiques Activités de réseautage entreprises

La deuxième orientation stratégique dans cette section se concentre sur l'établissement de procédés pour la gestion des processus de développement durable, en particulier la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, au niveau régional (orientation stratégique 7.2). Ces actions tiennent en compte le fait de comprendre que les politiques et les stratégies existent au sein d'un cycle politique, commençant par la formulation des politiques et poursuivant avec le suivi et la mise en œuvre des politiques et par la suite la révision des politiques. La première action en vertu de cette orientation stratégique met l'accent sur la nécessité d'intégrer le rôle du Secrétariat de la Commission méditerranéenne du développement durable, ainsi que l'application et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, dans les programmes de travail réguliers du PNUE/PAM. Une deuxième action concerne l'élaboration d'un plan d'application de la Stratégie, qui identifie les mécanismes optimaux par les cadres institutionnels nationaux responsables de l'application de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD) au niveau national. Ce plan devrait inclure la possibilité de parvenir à des accords volontaires avec les parties prenantes-clés dans la région au sujet de l'application, contribuant ainsi à la cohérence du travail commun dans le bassin méditerranéen vers le développement durable. Il devrait également tenir en compte la nécessité de communiquer régulièrement le travail sur l'application de la Stratégie afin de maintenir l'élan engagé.

La troisième action concerne la nécessité d'établir des lignes directrices nationales et des mesures de renforcement des capacités qui puissent aider les pays à adapter la Stratégie à leurs contextes nationaux en termes de procédures, de ressources et d'organisation. Cela se produit en particulier dans le domaine de la collaboration avec les parties prenantes, de la coopération interministérielle, de l'utilisation de la recherche et du conseil pour informer l'élaboration et l'application des stratégies nationales, de la gestion des conflits entre les cadres politiques nationaux et régionaux, de la collecte de fonds, et des compétences et aptitudes requises pour ces tâches³⁰. Ce processus devra déterminer les modalités au niveau national concernant l'éventuelle manière d'intégrer les objectifs et les actions de la SMDD dans les stratégies nationales de développement durable et les politiques sectorielles relatives. La quatrième action en vertu de cette orientation stratégique met l'accent sur la nécessité d'une révision à mi-parcours basée sur les données des 5 premières années qui sont relatives à l'application de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, selon certains indicateurs associés aux actions, ainsi que le tableau de bord proposé des indicateurs de durabilité. En outre, ce tableau de bord se fondera sur les indicateurs qui sont déjà sélectionnés dans le cadre du Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée et la feuille de route de l'approche écosystémique. La Stratégie sera réexaminée au bout de dix ans, tenant compte des développements mondiaux, et une Stratégie révisée devra ensuite être adoptée d'ici 2025.

Orientation stratégique 7.2 : Établir des procédés régionaux pour l'application et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Régionales			
7.2.1 Faire en sorte que les programmes de travail réguliers du PNUE/PAM affectent les ressources nécessaires qui puissent diriger l'application et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.	Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM, Parties à la Convention de Barcelone	En cours	Ressources humaines et financières affectées au développement durable dans le système du PNUE/PAM
7.2.2 Préparer le plan d'application de la Stratégie, qui identifie les mécanismes optimaux pour la participation de cadres institutionnels nationaux responsables du développement durable dans l'application des actions de la SMDD au niveau national.	PNUE/PAM	2018	État du développement du plan d'application
7.2.3 Renforcer le soutien que la Commission méditerranéenne du développement durable porte aux systèmes nationaux qui appliquent des politiques de développement durable en vue d'établir des connexions entre les politiques nationales et les objectifs de la Stratégie, et ce par la préparation de lignes directrices et des mesures de renforcement des capacités qui puissent aider les pays à adapter la Stratégie à leurs contextes nationaux.	PNUE/PAM	2018	Mesures prises pour le renforcement des capacités, État des lignes directrices
7.2.4 Procéder à une révision à mi-parcours basée sur les données des 5 premières années qui sont relatives à l'application de la Stratégie, selon certains indicateurs associés aux actions, ainsi que le tableau de bord proposé des indicateurs de durabilité.	PNUE/PAM	2022	État de la révision à mi-parcours
7.2.5 Réexaminer la Stratégie, tout en soumettant une Stratégie révisée pour la période 2026-2036.	PNUE/PAM	2023-2025	État du réexamen

3.2. Financement de l'application de la Stratégie

La mise en œuvre de la Stratégie, basée sur l'ambitieuse vision, mais nécessaire et réaliste, de l'instauration d'une Méditerranée durable sur de solides fondations économiques et sociales, nécessite des ressources financières importantes. Les ressources pour le financement de l'application de la Stratégie ne peuvent et ne doivent pas provenir seulement d'une ou quelques rares sources. Il s'agit, répétons-le, d'un effort collectif, au travers duquel la somme sera bien supérieure à l'addition des parties, grâce aux synergies élaborées et aux économies d'échelle réalisées.

En ce sens, les budgets nationaux des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui attribuent des fonds pour l'application de cibles stratégiques alignées sur la Stratégie et la mobilisation de ressources pour la participation à des actions régionales/sous-régionales alignées sur la Stratégie,

pourraient grandement aider à promouvoir l'application, tout en constituant, simultanément, des politiques et des objectifs nationaux. Les activités proposées dans le cadre de la Stratégie sont conçues de manière à permettre aux Parties contractantes d'adhérer aux activités existantes ou d'élaborer des actions qui s'intégreront bien dans une ou plusieurs orientations stratégiques et actions pertinentes, dirigeant ainsi le financement national dédié au développement durable dans la direction proposée par la Stratégie.

De même, la coordination entre le PAM et d'autres institutions intergouvernementales et agences de développement régionales ou sous-régionales peut être intégrée autour de sujets et d'actions sélectionnés dans la Stratégie, de sorte que le soutien collectif puisse produire les ressources nécessaires pour aboutir à une action significative dans la région. Le développement d'initiatives phares vise à concentrer les efforts de tous les partenaires et parties prenantes impliqués sur des actions qui acquerront un élan significatif, au travers de la publicité et de la promotion, et une efficacité accrue grâce aux synergies développées et à la concentration des ressources sur des cibles communes.

Le secteur privé doit occuper une place centrale dans le processus. En mobilisant des ressources pour ses propres travaux de recherche, le développement et l'intégration des technologies dans le processus de production, et en transposant certaines des ressources investies chaque année dans les activités de commercialisation et de production, le secteur privé peut jouer un rôle très important en renforçant fortement le processus d'application. C'est avec cet objectif que le système du PAM, ainsi que les Parties contractantes et autres parties prenantes, comme la société civile, doivent élaborer des relations de travail étroites avec le secteur privé et construire une plateforme de confiance et de synergies au travers desquelles des collaborations "avantageuses" seront instaurées pour l'application des actions dans le contexte de la Stratégie.

L'orientation stratégique 7.3 répond à la nécessité de renforcer les capacités de financement de la Stratégie. La première action à cet égard est liée au développement d'un portefeuille de projets tiré de la Stratégie afin de soutenir les activités de collecte de fonds. La deuxième action concerne la prestation de formations sur le renforcement des capacités en matière de la collecte de fonds.

Orientation stratégique 7.3 : Renforcer la capacité de financer la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Régionales			
7.3.1. Établir un portefeuille de projets qui vise à soutenir l'application de la Stratégie et les ressources de financement possibles associées au portefeuille.	PNUE/PAM	2018	État du portefeuille, Nombre de projets financés
7.3.2. Offrir des ateliers de formation sur le renforcement des capacités aux gouvernements nationaux, aux parties prenantes et aux organismes sous-régionaux, en matière de la collecte de fonds pour améliorer leur accès au financement.	PNUE/PAM, autres organisations régionales et internationales	En cours	Ateliers de formation entrepris

3.3. Vers un système de surveillance et un tableau de bord régional pour l'application de la Stratégie

Un système de surveillance global et des indicateurs pertinents sont indispensables à l'application de la Stratégie. Deux conditions doivent être correctement satisfaites :

1. Surveiller l'application des actions recommandées dans la Stratégie : le niveau d'application et les lacunes dans les objectifs en termes d'actions (par exemple, le nombre de pays respectant une action).
2. Surveiller les progrès des questions touchant au développement durable : le tableau de bord de la durabilité en relation avec les objectifs en termes de durabilité (par exemple, réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Ces deux conditions sont pertinentes pour surveiller la Stratégie, mais les indicateurs et les approches sont totalement différents.

Les indicateurs du premier ensemble sont principalement des « indicateurs de réaction » liés à l'application des actions, selon les tableaux présentés dans la Stratégie. Le second ensemble d'indicateurs, généralement structurés conformément au cadre FPEIR³¹ (forces motrices – pressions – état – impact – réponses) lié à une analyse systémique des questions, a été utilisé pour le rapport 2009 intitulé «État de l'environnement et du développement en Méditerranée». L'application des principes du partage des données aux indicateurs et aux données liés au système de surveillance dédié à la Stratégie est indispensable. Ce processus devrait être promu et facilité par une plateforme cohérente pour l'échange d'informations, d'expériences et de synergies, basée sur les principes régissant les systèmes de partage d'informations environnementales de l'UE. La sélection du tableau de bord des indicateurs de durabilité devrait résulter d'un processus de collaboration participative dans lequel la Commission méditerranéenne du développement durable peut jouer un rôle consultatif par le biais d'un sous-comité de la Commission.

Le partage des données et des informations est facilité par la Convention d'Aarhus. La plateforme de connaissance "*UNEP Live*" vise à combler les lacunes entre les fournisseurs et les consommateurs de données³². L'approvisionnement en données "par la foule" pourrait compléter les sources de données institutionnelles généralement utilisées dans les rapports internationaux. Outre les sources traditionnelles de données, la population des indicateurs de la Stratégie pourrait aussi mobiliser une révolution des données pour le développement durable³³, prenant en considération des données plus ouvertes.

L'orientation stratégique 7.4 contient quatre actions pour assurer le suivi régulier de la Stratégie, la première proposant aux gouvernements nationaux et aux organisations régionales de soutenir le processus de surveillance grâce à la fourniture régulière et opportune des données régulières. Bien qu'un grand volume de données se trouve dans les bases de données internationales, les gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes doivent fournir directement des informations. Une deuxième action souligne le potentiel que représentent les réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable pour faciliter le suivi de l'application de la Stratégie à travers des discussions en petits groupes. Une troisième action concerne la nécessité de veiller à ce que les systèmes de suivi de la Stratégie Méditerranéenne pour le développement durable soient établis en tenant compte des systèmes de partage de données et d'informations existants et prévus du PNUE/PAM. La dernière action se concentre sur le développement et l'alimentation d'un tableau de bord d'indicateurs de durabilité pour la Méditerranée, étant donné que la Commission méditerranéenne du développement durable jouera un rôle consultatif dans le processus de sélection à l'aide d'un sous-comité, tel que discuté ci-dessus. Le suivi de la Stratégie (le tableau de bord) doit identifier de nouveaux indicateurs appropriés pour la Méditerranée qui puissent intégrer les trois dimensions du développement durable, plus particulièrement en relation avec les moyens de subsistance, le commerce et les autres problèmes socio-

économiques. Ces indicateurs devraient faire le point sur les différentes activités de surveillance et d'évaluation des océans au niveau mondial (tel que l'Indice de la santé des océans) et régional (tel que les indicateurs de l'approche écosystémique du PNUE / PAM) qui sont en cours, y compris les définitions, les lignes de base, le stockage de données et le système de rapports et la qualité et l'accessibilité des données. Ce système est mis en lien avec l'objectif de développement durable pour l'océan (Ocean SDG 14) et les messages du PNUE messages proposés (tels que « l'océan et ses corrélations avec les moyens de subsistance, le commerce et les autres problèmes socio-économiques »)

34

Orientation stratégique 7.4 : Assurer le suivi régulier de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
Nationales			
7.4.1 Apporter un soutien régulier biennuel au PNUE/PAM en fournissant des données pour assurer le suivi de la Stratégie.	Gouvernements nationaux, organisations régionales	En cours	État de la collecte des indicateurs
Régionales			
7.4.2 Veiller sur l'utilisation du potentiel que représentent les réunions de la Commission pour faciliter le suivi de l'application de la Stratégie à travers des discussions en petits groupes.	Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	En cours	Nombre de sessions de suivi tenues lors des réunions de la Commission
7.4.3. Veiller à ce que les systèmes de suivi de la Stratégie Méditerranéenne pour le développement durable soient établis en tenant compte des systèmes de partage de données et d'informations existants et prévus du PNUE/PAM.	PNUE/PAM, gouvernements nationaux, organisations régionales	En cours	État du suivi
7.4.4 Développer et alimenter un tableau de bord d'indicateurs de durabilité pour la Méditerranée, étant donné que la Commission méditerranéenne du développement durable jouera un rôle consultatif dans le processus de sélection à l'aide d'un sous-comité.	PNUE/PAM, Plan Bleu	2018	État du tableau de bord

Références

-
- ¹ Organisation mondiale du tourisme, « Le tourisme à l'horizon 2030 / Aperçu mondial », Madrid, 2011.
- ² UNEP(DEPI)/MED IG.21/9 Annexe II – Décisions thématiques, Décision IG.21/3 relative à l'Approche écosystémique comportant l'adoption des des définitions du « Bon état écologique » (BEE) et des cibles
http://195.97.36.231/dbases/CoPDecisions/2013_IG21_CoP18/13IG21_09_Annex2_21_03_ENG.pdf
- ³ Spalding et al., 2007, 'Marine Ecoregions of the World: A Bioregionalization of Coastal and Shelf Areas', *BioScience* 57(7), pp. 573.
- ⁴ http://195.97.36.231/dbases/MAPmeetingDocs/12IG20_Inf8_Eng.pdf
- ⁵ Rapport Horizon 2020 sur la Méditerranée : vers des systèmes d'information partagés sur l'environnement. AEE-PNUE/PAM rapport conjoint (2014)
- ⁶ PNUE/PAM : /MAP: Etat de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée, PNUE/PAM-Convention de Barcelone, Athènes, 2012.
- ⁷ Rapport Plan Bleu : Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, Mise à jour des indicateurs de suivi 2013.
- ⁸ Rapport Horizon 2020 sur la Méditerranée : vers des systèmes d'information partagés sur l'environnement. AEE-PNUE/PAM rapport conjoint (2014)
- ⁹ Rapport Plan Bleu : Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, Mise à jour des indicateurs de suivi 2013.
- ¹⁰ Najib Saab: Discours liminaire lors de la Conférence sur la révision de la SMDD, Floriana, Malte 2015 (rapport de réunion non imprimé)
- ¹¹ Rapport Plan Bleu : Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, Mise à jour des indicateurs de suivi 2013.
- ¹² Disponible à l'adresse suivante
<http://www.unepmap.org/index.php?module=content2&catid=001001001>
- ¹³ Décision IG.21/9 des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, annexe I.
- ¹⁴ Voir <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32008L0056>.
- ¹⁵ Voir http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/maritime_spatial_planning/index_en.htm.
- ¹⁶ Giulio Malorgio, *New Medit* N. 2/2004,
http://www.iamb.it/share/img_new_medit_articoli/343_02malorgio.pdf
- ¹⁷ <https://www.cbd.int/sp/>
- ¹⁸ https://www.iucn.org/about/work/programmes/gpap_home/gpap_quality/gpap_greenlist/
- ¹⁹ UN-Habitat, *State of the world's cities, Harmonious cities, 2008-2009*. UN-Habitat, *Cities for All: Bridging the Urban Divide, 2010-2011*.
- ²⁰ AEE « L'environnement en Europe : état et perspectives 2015 : Pays et régions : la région méditerranéenne » (<http://www.eea.europa.eu/soer-2015/countries/mediterranean>)
- ²¹ Haase, D., Larondelle, N., Andersson, E., Artmann, M., Borgström, S., Breuste, J., Elmqvist, T. (2014). A quantitative review of urban ecosystem service assessments: concepts, models, and implementation. *Ambio*, 43(4), 413–33. doi:10.1007/s13280-014-0504-0

Pelorosso, R., Gobattoni, F., Lopez, N., & Leone, A. (2013). Verde urbano e processi ambientali: per una progettazione di paesaggio multifunzionale. *Journal of Land Use, Mobility and Environment*, 6(1), 95–111. doi:10.6092/1970-9870/1418

²² http://www.coe.int/t/dgap/localdemocracy/CEMAT/16CEMAT/16CEMAT-2014-5-RES1_en.pdf

Disponibile en français à l'adresse suivante :

http://www.coe.int/t/dgap/localdemocracy/CEMAT/16CEMAT/16CEMAT-2014-5-RES1_fr.pdf

²³ <https://www.ipcc.ch/report/ar5/>

²⁴ <http://www.ecomena.org/tag/ghg-emissions/>

²⁵ <http://www.unep.org/greeneconomy/AboutGEI>

²⁶ Behnam, A. (2013). *Tracing the Blue Economy*. Fondation de Malta. Malte.

²⁷ <http://ec.europa.eu/environment/aarhus/>

²⁸ <http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2014/05/Mediterranean-Strategy-on-Education-for-sustainable-development-.pdf>

²⁹ <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>

³⁰ UNEP(DEP)/MED WG. 358/Inf 3, pp. 61-62.

³¹ Voir http://ia2dec.ew.eea.europa.eu/knowledge_base/Frameworks/doc101182 pour une description du cadre (en anglais).

³² <http://uneplive.unep.org/>.

³³ Rapport préparé à la demande du Secrétaire général par le Groupe consultatif d'experts indépendants, sur une révolution de données pour le développement durable (Novembre 2014), disponible en anglais sur : <http://www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/12/A-World-That-Counts2.pdf>.

³⁴ <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1261>